

AIDER LA SOCIÉTÉ DU PARC JEAN DRAPEAU DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES
ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS VERS DES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES

Par
Clémence Parre

Rapport d'intervention présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue
de l'obtention du grade de maîtrise en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Marlène Hutchinson

Dans le cadre du cours ENV 795 Essai d'intervention

MAITRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le 9 janvier 2022

SOMMAIRE

Mots clés : évènement écoresponsable, Société du parc Jean Drapeau, guide, organisateur d'évènement, développement durable, projet d'intervention.

L'objectif de ce rapport d'intervention est de présenter la démarche d'intervention au sein de la Société du parc Jean Drapeau. La Société du parc Jean Drapeau est en pleine transition après l'acceptation de son nouveau plan directeur pour 2030. La nouvelle mission du parc n'est plus d'être un parc récréotouristique, mais désormais un parc de conservation et de protection de la nature, ce qui demande la création de nouvelle stratégie et procédures pour composer de façon plus durable avec les différentes activités au sein du parc. Cette démarche d'intervention a pour but d'accompagner cette transition dans le secteur évènementiel du parc. L'objectif est d'accompagner et d'outiller les organisateurs d'évènements externe et interne, à adopter des pratiques écoresponsables lors de la tenue d'évènements sur le territoire du parc Jean Drapeau. En effet, certains enjeux au sein du parc comme une absence de connaissance sur les pratiques écoresponsable en évènementielle réalisable au parc, le manque professionnels formés sur ces enjeux spécialisés en développement durable et le changement de personnel régulier ne permettent pas d'apporter un soutien aux promoteurs d'évènements. Ainsi cette démarche vise à répondre à cet enjeu en proposant des solutions d'accompagnements prenant en compte les enjeux de la Société du parc Jean Drapeau.

Des observations sur le territoire du parc permettent de comprendre les enjeux de ressources humaines, matériel, du parc dans sa tenue d'évènement, ainsi que les difficultés à encadrer certains évènements et leurs participants. Une revue de littérature sur les évènements écoresponsables du Québec et d'ailleurs, suggère plusieurs supports possibles comme des guides d'accompagnement, des aide-mémoires et des questionnaires d'améliorations continues. À la suite de la collecte de données, ce rapport d'intervention met en lumière la méthode utilisée pour la cocréation des outils avec les employés du parc. Le choix d'un guide des bonnes pratiques écoresponsable en évènementiel a été identifié comme pertinent pour répondre aux multiples problématiques. Il permet d'être un support autant pour sensibiliser et pour guider les organisateurs externes d'évènements au parc sans nécessiter de ressources humaines à part entière. En parallèle, le guide permet de former les nouveaux employés sur cet enjeu et ces pratiques. Le guide sert de support de base aux employés pour conseiller les organisateurs d'évènements.

Les conclusions de l'intervention démontrent que le rôle du parc doit jouer un rôle de soutien dans l'organisation de ses évènements pour assurer une transition écoresponsable. L'expertise des employés du parc permet de cibler précisément les failles des procédures en place, notamment le manque d'incitatif à la transition, les manques de ressources et le besoin de reddition de compte. Parmi les principales recommandations présentées, notons la redéfinition des responsabilités des services lors l'opérationnalisation des évènements, le besoin de communication des objectifs et la responsabilisation des organisateurs, mesures qui permettront l'atteinte des objectifs de durabilité visés par la Société du parc Jean Drapeau.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. PROBLÉMATIQUE	2
1.1 Contexte	2
1.2 Les besoins et les objectifs	4
1.3 Pertinence et intérêt du projet	5
2. DESCRIPTION DE LA DEMARCHE	6
2.1 Premier contact.....	7
2.2 Collecte des données secondaires — externe	7
2.3 Collecte de données primaire — interne	10
2.3.1 Évènements	11
2.3.2 Documents de la SPJD	13
2.3.3 Rencontres et échanges	15
2.4 Les interactions — échanges et cocréations	16
2.5 Rédaction et amélioration continue des outils	20
2.6 Mise en forme	20
2.7 Remise des outils.....	20
3 ANALYSE DES RESULTATS DE L'INTERVENTION.....	21
3.1 Déroulement des rencontres et résultats des participations	21
3.2 Constat de l'efficacité de la démarche d'intervention.....	23
3.3 Développement des outils	25
4 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	28
4.1 Constats majeurs : rencontres et visites de terrain	28
4.2 Liste de recommandations	29
CONCLUSION	31
RÉFÉRENCES.....	33
ANNEXES	35
Annexe 1 : Extraits calendrier des évènements annuels	35
Annexe 2 Photos des impacts des évènements observés	36
Annexe 3 Extrait de la Matrice événementiel/e en développement.....	37
Annexe 4 : Questionnaire des fournisseurs.....	38
Annexe 5 : extrait du « Guide des locataires »	40
Annexe 6 : Photos de terrains.....	40

REMERCIEMENTS

Ce projet n'aurait pas pu être possible sans toute l'équipe de la Société du parc Jean Drapeau, qui en commençant par ma superviseuse Alicia Herlem a accepté et soutenu mon dossier pour réaliser cette intervention auprès de la direction du parc. Cela m'a permis de poursuivre mon emploi au parc en parallèle de ce projet. Je remercie tous les services de l'organisation avec qui j'ai eu le plaisir de travailler dans un environnement chaleureux. Bien évidemment, je remercie ma directrice d'essai Marlène Hutchinson, qui m'a conseillée et épaulée tout au long de cette période en comprenant et répondant à mes besoins.

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1	Carte actuelle de la SPJD (Novembre 2022).....	2
Figure 2.3	Carte des activités à la SPJD.....	11
Tableau 2.4	Partes prenantes au projet.....	17
Tableau 3.1	Niveaux des actions écoresponsables.....	27

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARL	Assistants-responsables aux locations
CQUEER	Conseil québécois, des événements écoresponsables
DD	Développement durable
GES	Gaz à effets de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
SPJD	Société du parc Jean Drapeau

INTRODUCTION

La Société du parc Jean Drapeau (SPJD) est en pleine transition après l'acceptation de son nouveau plan directeur pour 2030. La nouvelle mission du parc n'est plus d'être un parc récréotouristique, mais désormais un parc de conservation et de protection de la nature, ce qui demande la création de nouvelle stratégie et procédures pour composer de façon plus durable avec les différentes activités au sein du parc (Ville de Montréal ; 2022) La Société du parc Jean Drapeau (SPJD) souhaite dans ses nouveaux objectifs que 100 % des évènements qui se tiennent sur son territoire suivent et mettent en action des pratiques écoresponsables d'ici 2030, afin de réduire l'empreinte écologique de sa programmation (Rapport de mobilité SPJD, 2017 ; Plan directeur SPJD, 2020). Or, un manque de clarté dans les pratiques réalisable au parc, une absence de professionnels spécialisés en développement durable (DD) et un changement de personnel régulier ne permettent pas d'accorder un accompagnement efficace pour cet objectif.

Après avoir débuté mon stage en janvier 2022 au sein de la SPJD en tant que stagiaire en gestion des matières résiduelles (GMR). J'ai pu à travers mon stage m'approprier les problématiques et les failles du parc, de nouvelles missions sont apparues en continu depuis le début de ce stage qui se prolonge encore aujourd'hui. Lorsque fut venu le temps de choisir un sujet d'essai, j'ai souhaité me rendre utile à répondre à un besoin du parc. Ma position de stagiaire depuis déjà quelques mois dans l'organisation m'avait permis d'avoir des contacts avec de nombreux employés et de bien comprendre les réalités du terrain. J'ai alors souhaité rester dans l'organisation afin de réaliser un projet d'intervention. À la suite de nombreux échanges avec le service en évènementiel du parc, j'ai pu déceler un besoin d'accompagner, d'informer et de sensibiliser les organisateurs des évènements sur les notions des pratiques écoresponsables. Une étape essentielle pour atteindre les nouveaux objectifs du parc pour 2030.

Ainsi, ce projet d'intervention a été réalisé dans le but d'aider la Société du parc Jean Drapeau à améliorer l'accompagnement des organisateurs et des promoteurs d'évènements vers des pratiques écoresponsables. En d'autres termes, le but est d'outiller les organisateurs pour leur faciliter la mise en place d'actions écoresponsable en évènementiel au sein du territoire de la SPJD.

Afin de réaliser cette démarche d'intervention, une brève revue de littérature a permis de bien comprendre le concept d'écoresponsabilité en évènementiel et lister les différents guides déjà existants pouvant correspondre aux besoins de la SPJD. En parallèle des observations sur le terrain d'évènements et des rencontres avec les employés de la SPJD ont permis de spécifier les actions les plus pertinentes et possibles de réaliser. Enfin des temps de cocréation en équipe ont permis de choisir les formes et les supports qui répondent aux besoins de la SPJD.

Ce rapport d'intervention se divise en quatre sections permettant de comprendre la problématique de la SPJD, suivie d'une présentation de la démarche utilisée pour réaliser le projet d'intervention. À la suite de ces descriptions, une analyse de l'intervention va servir à expliquer les méthodologies utilisées et à interpréter les résultats obtenus. Enfin le rapport va se clôturer avec une liste de constats et

recommandations qui vise à faire le point sur le projet et apporter des points d'améliorations futurs pour la SPJD.

1. PROBLÉMATIQUE

Cette première section vient présenter le contexte global ainsi que plus spécifique de la problématique, qui va amener à une description des objectifs et ainsi démontrer l'intérêt et le besoin de cette intervention à la SPJD. La portée de ce projet avait comme cadre la Société du parc Jean Drapeau, incluant l'aide des services de gestion du parc et de sa direction. La démarche d'intervention a eu lieu sur tout le territoire du parc Jean Drapeau à Montréal, qui est le plus grand parc urbain de Montréal en cumulant une superficie de plus de 260 hectares couvrant ses deux îles, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame ainsi que ses différentes infrastructures événementielles (Salles de locations, Espace 67, Bassin olympique, restaurant...) se référer à la carte ci-dessous à la figure 1.1. Le projet sait s'échelonner sur une durée 8 mois, de mai 2022 à décembre 2022.

Figure 1.1 : Carte actuelle de la SPJD (Novembre 2022)



1.1 Contexte

L'adoption du nouveau « Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement pour 2020-2030 » par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a donné au parc une nouvelle mission, celle d'assurer la conservation et la protection de son patrimoine naturel en combinant la tenue de multiples événements sur son territoire (Plan directeur SPJD, 2020 ; Ville de Montréal 2022). Cette mission implique de nouveaux objectifs ambitieux tels que mobiliser les citoyens et les parties prenantes autour du développement durable,

valoriser plus de 85 % de ses matières résiduelles pour 2030 (Ville de Montréal 2020), atteindre la carboneutralité, assurer une transition écologique, devenir un parc responsable, résilient devant les changements climatiques, et réduire l'empreinte environnementale de 100 % de sa programmation événementielle tout en augmentant leurs bienfaits sociaux. Ainsi, de façon globale la SPJD est en pleine transition à toutes les échelles de son organisation, que ce soit dans la réorganisation de sa gouvernance, la création de nouveaux postes, l'actualisation de ses contrats, la définition de ses valeurs, la mise en place de nouvelles pratiques et l'établissement de nouveaux partenariats. La SPJD cherche à porter son plan directeur pour 2030 qui s'axe sur une vision novatrice de durabilité et de conservation. (Plan directeur SPJD, 2020)

Dans le contexte spécifique du domaine événementiel au parc, cette vision durable implique de réviser les pratiques actuelles, de former le personnel et surtout de sensibiliser et d'outiller les parties externes qui organisent les événements sur le territoire de la SPJD. Actuellement la Société du parc Jean-Drapeau accueille chaque année plus de 100 événements dont de nombreux festivals, des activités culturelles, des conférences, des mariages ou encore des rencontres sportives (voir Annexe 1). Or cet aspect multifonctionnel du parc qui accueille ces divers événements soulève de nouvelles problématiques pour faire concorder les objectifs de développement durable du parc avec les besoins des promoteurs et organisateurs externes. Cette large programmation annuelle au parc touche tout le territoire du parc, près du bassin olympique pour certains événements sportifs, dans les salles locatives pour tout mariage, séminaire ou réception ou encore à la Plage Jean-Doré, ou dans la forêt du Mont-Boulet pour certains festivals. Ces répétitions d'évènement impactent les milieux naturels du parc tant par le compactage des sols à la suite du piétinement des foules, que par la perturbation de la faune ou encore par l'endommagement de la flore (CQUEER, 2021 ; SPJD, Guide de l'utilisation générale du territoire, publication 2023). En effet, tous ces événements ont un impact sur l'environnement notable au travers de plusieurs problématiques, allant de la pollution via les déplacements des participants, de la gestion des matières résiduelles, à la perturbation des animaux dans leur habitat (voir Annexe 2).

Or dans son plan directeur, la SPJD souhaite être carboneutre d'ici 2050, cela nécessite de proposer des transports durables pour permettre d'accéder à ses événements. Cela va permettre de réduire le bilan carbone de l'évènement, et participer à atteindre l'objectif carboneutre du parc. De plus, comme autre exemple un objectif que s'est donné le parc est de protéger, connecter et valoriser le patrimoine naturel et les milieux d'intérêt écologique (Augmentation de la canopée, des espaces verts et des milieux humides). Pour assurer une protection de ses milieux, le parc a défini formellement des zones événementielles afin de permettre en tout temps l'accès aux aires d'activités libres du parc et en tenant compte de la capacité de support des milieux naturels. Il est impératif que pour que cela soit fonctionnel de s'assurer que les organisateurs d'évènements soient au courant de ces pratiques et surveillent que leurs fournisseurs les appliquent. Enfin, afin de promouvoir la saine cohabitation entre les milieux naturels et les activités qui s'y déroulent, le parc Jean-Drapeau invite ses usagers à respecter l'éthique du plein air des principes sans

traces (SPJD, 2022b). Ces principes proposent un cadre simple de techniques pour avoir un impact écologique minimum en nature. Ils sont divisés en sept catégories afin de faire de la prévention, informer sur les surfaces durables, l'impact sur l'eau, le respect de la vie sauvage et autres visiteurs et autre encore. Il est nécessaire que les organisateurs d'évènements externes soutiennent et rappellent ses pratiques à leurs participants.

Cependant, il est difficile de faire appliquer des mesures écoresponsables lorsqu'il n'y a pas de spécialiste de la question dans le comité organisateur de l'évènement. Les évènements de grande envergure comme le grand prix de F1 ou le festival Osheaga ont des comités de DD en interne et établissent leur propre démarche environnementale ainsi que leurs propres objectifs de DD (Formule 1 grand prix du Canada, 2022 ; Osheaga, 2022). Alors que, pour les évènements en dessous de 5000 personnes, c'est uniquement le parc qui se charge de la gestion des matières résiduelles et du respect des objectifs de développement durable. Les organisateurs de ces évènements plus réduits dans la majorité des cas n'ont pas d'obligations à établir des objectifs particuliers sur la question environnementale. De ce fait, si ces évènements ne prennent pas en compte le développement durable dans leur gestion et dans leurs réalisations, cela affecte le bilan global annuel du parc en DD. Comme ce sont des évènements très variés incluant des citoyens lambda, les locataires et les organisateurs d'évènements ne sont pas des spécialistes des normes environnementales et souvent ne prévoient pas dans leur organisation des mesures adéquates visant par exemple, à limiter leur gaz à effet de serre (GES) ou réduire leurs déchets, car ils n'ont pas conscience de cet enjeu ou n'ont pas les connaissances pour savoir comme agir sur la question. (Observatoire de la consommation durable [OCD], 2017 ; Direction SPJD, 2022)

1.2 Les besoins et les objectifs

Dans les faits, on observe d'un côté, des organisateurs d'évènements qui ne possèdent pas d'outils ni de connaissance pour mettre en place de bonnes pratiques plus responsables écologiquement et presque aucune procédure pour les accompagner ne sont en place au parc (Direction SPDJ, 2022). Il est nécessaire de sensibiliser ces organisateurs d'évènements aux nouvelles problématiques environnementales (Plan directeur SPJD, 2020). D'un autre côté, on peut voir que la direction du parc n'a pas encore inclus dans ses contrats les normes environnementales visant à atteindre ses objectifs. De plus, le service en évènementiel ne possède pas de spécialiste des questions environnementales, les actions en place sont pour le moment des initiatives isolées. La direction est en train d'établir des matrices afin de filtrer les évènements selon leurs impacts sur le territoire et le type de mesures écoresponsable proposé par l'organisateur (voir Annexe 3). Cependant, aucun outil ne permet de rendre compte des actions applicables au parc et ne permet d'accompagner ou de proposer des types d'actions à réaliser pour assister les organisateurs à tenir des évènements écoresponsables au parc. Ainsi, il est important d'assister la direction du parc et ses services dans l'accompagnement de ces partenaires pour assurer la mise en place, pas à pas, de cette démarche environnementale en évènementielle.

On constate que le besoin qui ressort de ces problématiques se traduit comme la nécessité de répondre à l'absence d'accompagnement des organisateurs d'évènements dans l'atteinte des objectifs de développement durable au sein de la Société du parc Jean-drapeau. Ainsi le projet d'intervention souhaite assister la Société du parc Jean Drapeau dans sa bonification d'outils et la création de solutions pour intégrer des mesures écoresponsables dans les évènements de petite et moyenne tailles tenus au parc. Plus précisément ce besoin pourra être répondu à l'aide de la cocréation d'un guide des pratiques écoresponsable applicable au sein du territoire de la SPJD. Le but général de cette démarche d'intervention est de remédier aux problématiques énoncées précédemment, en proposant aux organisateurs un outil simple, facilitant la compréhension des objectifs de la SPJD et les solutions pour mettre en place des pratiques écoresponsables.

Ainsi la réponse à cet objectif vise à répondre à plusieurs objectifs sous-jacents :

- Sensibiliser les promoteurs et leurs fournisseurs sur les impacts écologiques des évènements au sein de la SPJD
- Guider et suggérer aux promoteurs des actions simples pour faciliter l'implémentation de bonnes pratiques écoresponsables
- Faire concorder la gestion des évènements avec les nouveaux objectifs de la SPJD
- Inciter les organisateurs d'évènements à adopter des mesures plus durables et réduire leurs empreintes environnementales
- Faire rayonner la vision durable de la SPJD
- Fournir des ressources pour inciter les promoteurs à développer une stratégie d'écoresponsabilité.

De ce fait le projet d'intervention via la rédaction d'un guide sur les bonnes pratiques écoresponsable a pour finalité d'agir sur trois échelles temporelles :

- À court terme, en sensibilisant les différents acteurs de leurs impacts sur la faune et flore du parc Jean Drapeau lors de tenues d'évènements.
- À moyen terme en accompagnant les acteurs dans la réduction de leurs impacts sur le territoire, en proposant des actions simples sur plusieurs thématiques (GES, choix de fournisseurs et denrées alimentaires, transports durables...).
- À long terme en réduisant les impacts négatifs des évènements tenus à la SPJD, et en maximisant les répercussions positives pour permettre à la SPJD d'atteindre ses objectifs pour 2030.

1.3 Pertinence et intérêt du projet

En sachant que la SPJD ne possède pas suffisamment de ressources humaines pour sensibiliser un à un ces partenaires en évènementiels et que les employés du service des locations n'ont pas forcément toutes les connaissances, les outils ou le temps pour fournir un tel accompagnement personnalisé. Ce projet d'intervention permet de se plonger dans la réalité du terrain et des employés du parc pour comprendre quelle solution va permettre de compenser ce manque d'accompagnement. Et de définir quelle solution

seront les plus pertinentes pour répondre à leurs besoins. C'est-à-dire, faire en sorte que les événements tenus au parc soient plus écoresponsables et répondent à leurs objectifs tout en prenant en compte les réalités des événements sur le terrain et les caractéristiques du parc.

Pour connaître la réalité du parc, il est indispensable de discuter avec les différentes parties prenantes, de se renseigner sur les types d'événements qui sont tenus au parc, de définir les actions réalisables et connaître la responsabilité de chaque acteur dans la gestion de l'événement... cela nécessite de pouvoir agir directement de l'intérieur de la SPJD pour communiquer, échanger et créer avec le personnel. De plus, il est important de réaliser des observations de terrains pour relever ce qui fonctionne ou non dans les processus du parc pour voir quel type d'outil permettra de répondre à leurs besoins.

Ainsi, cette intervention a pour ambition, dans un premier temps, de comprendre les réalités du terrain à la SPJD pour analyser les pratiques écoresponsables à mettre en place au parc en les associant aux objectifs que se soit donnés la SPJD. Puis, via un outil, permettre aux partenaires et aux organisateurs d'événements de prendre conscience des enjeux du développement durable (DD) et de pouvoir les intégrer dans leurs pratiques. Dans un second temps, l'intervention via des processus de cocréation va permettre de créer des outils pour pérenniser ces pratiques écoresponsables et les faire perdurer même à la suite de changement de personnel, de direction ou de partenaires.

Dans l'idéal, il serait pertinent que cette intervention soit le premier pas dans l'implantation de mesures écoresponsables en événementiel, pour que par la suite les concepts de développement durable soient intégrés à toutes les échelles, dans les contrats, à travers des formations, dans des communiqués aux partenaires. Les résultats attendus sont que l'enjeu de développement durable soit pris en compte, lors des petits événements, en amont dans sa planification et dans l'organisation de l'événement pour contribuer et respecter les objectifs de DD du parc. Le résultat final est d'arriver à créer un changement dans la gestion en événementiel et s'assurer que la SPJD possède en fin d'intervention suffisamment d'outils et de connaissances pour assister ses partenaires dans la mise en place de pratiques écoresponsables et s'assure de les faire respecter. Ainsi la finalité sera d'avoir pu outiller la SPJD pour qu'elle puisse faire rayonner son positionnement durable en matière événementielle et encourager ses promoteurs d'événements à adopter des pratiques responsables sur son territoire. Ce tout visera ainsi à pérenniser l'implantation de pratiques écoresponsable pour les petits événements et donner les moyens au parc d'accompagner leurs partenaires dans ses démarches.

2. DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

La section qui suit présente le déroulement de la démarche méthodologique pour le projet d'intervention. Cela commence par décrire le fonctionnement de la collecte de données, les lectures utilisées, puis la section s'attarde sur les différentes rencontres avec les employés, le processus de rédaction des outils, et se termine avec le principe d'amélioration continue du projet en présentant les différentes parties prenantes impliquées et leurs intérêts.

2.1 Premier contact

Pour commencer le processus d'intervention, il a été pertinent de présenter le projet à différents acteurs clés au sein du parc. J'ai commencé par définir quelle personne était pertinente pour mes recherches dans les différents services identifiés comme partie prenante. En ayant été quelques mois stagiaire au sein de l'organisme, il m'a été simple d'accéder à tous les contacts nécessaires via le courriel interne de l'organisation. J'ai alors listé les superviseurs et les responsables des services que j'avais définis comme partie prenante afin d'établir un premier contact avec eux.

J'ai réalisé une première rencontre avec la conseillère principale en développement durable, pour définir avec elle le besoin exact et prendre ses conseils pour savoir si ma liste de contacts était complète. Nous avons aussi ensemble les thématiques principales que nous voulions travailler dans le domaine écoresponsable au parc. Après cette rencontre, lors de mes rencontres de travail avec certains contacts, j'ai eu l'occasion de faire un premier contact avec eux pour leur présenter le projet. Par la suite, j'ai fait une rencontre avec le service des locations et leurs équipes pour leur expliquer le projet de cette intervention et l'objectif. Ce début de rencontre m'a permis de comprendre le fonctionnement principal des événements qui était nécessaire pour bien définir le contexte du parc et confirmer avec eux les thématiques sur lesquels on souhaitait travailler (GES, transports, fournisseurs, gestion des matières...). Cette introduction aux parties prenantes du projet m'a aussi permis de discuter des événements pertinents auquel je pourrais assister pour ma collecte de données primaires et demander des informations et supports de la SPJD qui pourrait m'être utile. En effet, via cette rencontre on a pu me transmettre un calendrier des événements de la SPJD annuel qui m'a donné les nombres d'événements au parc, leurs dates, l'achalandage estimé de chacun et le type d'événements qui prenaient place (sportif, conférence, festival...).

2.2 Collecte des données secondaires — externe

En parallèle de la présentation et de la recherche de contacts il a fallu collecter de l'information, pas uniquement sur le parc, mais sur les démarches écoresponsables durant les événements. Cette première partie de la collecte d'information de données secondaire a été réalisée en faisant une brève revue de littérature. J'ai pour cela collecté plus d'une vingtaine de guides et normes en événementiels qui étaient accès sur une vision durable. Une majorité de ces guides proviennent de la plateforme du Conseil québécois des événements écoresponsable (CQEER), de différents parcs comme le parc de Mont-Tremblant ou bien cible des types d'événements précis. Cette partie de la recherche visait à d'abord bien définir le concept d'écoresponsabilités, et de faire une revue des actions et bonnes pratiques actuelles. Les lectures des différents guides dont les principaux, sont listés ci-dessous, ont permis de choisir les thématiques abordées et de voir si lesquelles correspondaient au besoin du parc. La majorité des guides proviennent du site du CQEER et le reste a été trouvé selon une ville ou un territoire précis. La revue de littérature sur les événements écoresponsables du Québec et d'ailleurs, suggère plusieurs supports possibles comme des

guides d'accompagnements, des aide-mémoires et des questionnaires d'améliorations continues. Voici la liste des principales sources et de leurs intérêts pour la création du guide :

- Le guide d'évènement écoresponsable proposé par la SADC (Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé. Ce guide est un des rares qui propose des solutions pour les évènements qui sont excentrés des villes et prennent en compte la question des milieux ruraux, ce qui a pu parfois permettre d'ajouter des actions sur la question des transports, un enjeu de taille pour la SPJD.
- La ville de Mont Tremblant a établi un guide « écoévènementiel » de pratiques responsables, incluant la dimension du parc de Mont-Tremblant, un bon exemple pour la SPJD, différentes pratiques ont inspiré les actions de plus son format et ses check-lists sont différents supports qui ont inspiré les différents outils réalisés.
- Le CQEER a publié un guide pour la gestion écoresponsable sanitaire des évènements. Ce guide est spécifique aux mesures de pandémies qui sont désormais à inclure dans tous les types d'évènements et donc essentielles à pérenniser dans les démarches écoresponsables des futurs évènements. Il a permis de suggérer des actions pertinentes pour respecter les normes sanitaires lors d'évènements au parc. (Recyclage de masques, la réduction de contenant pour les gels hydroalcoolique.)
- Un guide produit par l'équipe d'évènement écoresponsable pour le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis de me renseigner sur les attentes au niveau provincial et les suggestions du ministère afin d'en respecter les grandes thématiques.
- Le Guide de l'Université de Laval a été utilisé comme différents guides rédigés par des organisations spécifiques, celui de l'université de Laval a permis de suggérer de nouvelles idées notamment pour des actions simples et peu coûteuses à réaliser par des étudiants lors d'évènements en interne. De plus, ce guide utilise un questionnaire et une méthode de suivi pour s'assurer que l'évènement respecte ses engagements.
- Le guide créé par espace pour la vie Montréal est un exemple de guide très complet permettant de s'inspirer de différentes thématiques, de la présentation et de l'effort de synthèse du guide. De plus, il suggère un formulaire d'engagement dont l'idée est reprise dans le guide de la SPJD.
- La Grille d'autoévaluation évènementielle sportive zéro déchet est un exemple d'outil qui propose des solutions spécialement sur les types d'évènements sportifs comme ceux qui se tiennent sur le territoire du parc Jean Drapeau. De multiples actions comme sur le choix du matériel sportif, les rations de nourriture, des actions spécifiques à ce type d'évènement ont été choisies pour inspirer les organisateurs d'évènements sportifs à la SPJD.
- Le Palais des congrès de Montréal a proposé un guide d'évènement écoresponsable donnant des idées pertinentes pour les partenaires à suivre post-évènements, de plus il présente le concept de

responsabilité partagée qui sert surtout pour une réflexion en interne avec la SPJD. De plus, il est spécialisé en évènement culturel une dimension qui se développe au parc.

- La Norme «BNQ 9700-253 » en développement durable qui touche la gestion responsable d'évènements disponibles grâce à la SPJD a aussi fait partie de mes ressources permettant de lister des actions, mais aussi de les catégoriser en évaluant leurs difficultés. Les différents niveaux pour chaque action présentent dans la norme « BNQ 9700-253 » ont permis de définir si certaines actions étaient facilement réalisables ou nécessitaient plus d'implication de la part des partenaires.
- La norme ISO — 20 121 des évènements durables est un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle, elle présente des exigences et recommandations de mise en œuvre. ISO 20121 est un outil concret pour organiser des évènements de sorte qu'ils contribuent aux trois dimensions du développement durable : économique, environnementale et sociale, ce qui est un outil dont le parc pourrait se servir ou s'inspirer, elle principalement suggérer comme un exemple d'outil pour aller plus loin pour les partenaires qui souhaite s'engager dans une démarche écoresponsable.
- L'équipe de coordination du développement durable de la Direction de l'environnement et du développement durable de la ville de Montréal a développé un aide-mémoire sur l'organisation d'évènements écoresponsables. Cet outil, en plus de l'Aide-mémoire pour les SDC en évènement écoresponsable, ont permis de donner des idées sur la synthétisation des actions, lesquelles sont priorisées et quel type de vocabulaire est employé. De plus, ces documents provenant de la ville de Montréal ont permis de faire coordonner les principaux objectifs de la SPJD avec ceux de la ville de Montréal.

D'autres types de guides et d'aide-mémoire ont contribué à nourrir le guide la SPJD, parfois en apportant une mesure sur une matière particulière (fleur, costume...) afin de la réutiliser, permettant de définir les thématiques qui ressortaient le plus, mais aussi les différents arguments qui pourraient inciter les partenaires à suivre une démarche écoresponsable. En croisant les types d'évènements qui prennent place au parc certains guides ou normes écoresponsables ont été choisis en fonction du type d'évènement traité, comme les ressources sur les évènements sportifs par exemple, festivals dans d'autres parcs urbains... Cette collecte a permis de me dresser une première liste d'idées d'actions possibles permettant d'intégrer de bonnes pratiques écoresponsables. Pour les actions possibles à mettre en place, j'ai listé les actions par catégorie selon celles qui pourraient s'appliquer au parc et dépendamment des différentes thématiques abordées lors de la première rencontre.

De plus, cette collecte de données m'a permis d'observer les différents outils d'aide de prise à la décision des évènements, les formats et mises en forme des guides et de certains aide-mémoires ou tout autre type d'outil pouvant être appliqué où être utile à la SPJD. Cela m'a donné une idée du type d'outil que j'aimerais concevoir avec le parc et partager aux employés pour voir si cela répondrait à leurs besoins. Cette recherche littéraire a été souvent complétée en parallèle de collecte de données primaire et des rencontres, abordées par la suite. En effet, certaines parties prenantes pouvaient me demander d'aborder certaines

nouvelles thématiques ou bien un évènement pertinent pouvait me donner une nouvelle vision de l'outil que je souhaitais établir. Toute cette première section de collecte de données secondaire m'a donné de la matière à présenter lors de mes rencontres avec mes parties prenantes. Après avoir identifié suffisamment d'enjeux du DD dans le cadre évènementiel, et avoir rassemblé les actions pertinentes, j'ai poursuivi avec une collecte de données sur le terrain. Enfin, le format de chaque guide a permis d'ouvrir une discussion avec les employés du parc sur la présentation du guide et de donner des exemples de formats possibles pour que lorsque les équipes de communication reprennent ce guide, il puisse définir un format concis et facilement accessible pour chaque partie prenante devant utiliser le guide.

2.3 Collecte de données primaire — interne

La collecte des données sur le terrain de la SPJD s'est faite de 3 façons via la visite d'évènements et d'observation en amont et post évènement. Elle s'est faite en regroupant les documents de la SPJD, enfin ce sont les rencontres de libre-échange avec les parties prenantes qui ont permis de compléter ces données. Afin de visualiser où se situent les évènements, voici une carte détaillée dans la figure 2.3 qui représente les espaces d'activités à la SPJD.

Figure 2.3 : Carte des activités à la SPJD



2.3.1 Évènements

Il m'a été possible d'assister à différents évènements de tous types et de différents achalandages au cours de l'été. Cela m'a donné l'opportunité de prendre des notes et d'observer leurs déroulements en pratiques en temps réels afin de relever les forces et faiblesses observées et ajuster la bonification des outils en fonction des résultats constatés.

Pour chaque évènement, j'ai été accompagné par des experts du terrain pour assurer la bonne compréhension de l'évènement et des problématiques qu'il peut en découler :

- L'accompagnement de mon collègue conseiller en écologie durant les événements en plein air a permis de constater les effets des événements sur l'environnement.
- Pour les expériences en événements locaux j'ai pu être accompagné d'un responsable local et/ou bien des assistants-responsables des locations (ARL).
- Pour comprendre la gestion des matières résiduelles lors de chaque événement, un employé du service d'entretien m'expliquait ce qui était prévu.

Au total une dizaine de visites et d'expériences terrain m'ont permis de comprendre le déroulement des événements du parc de la SPJD et leurs enjeux. Voici les différents événements observés et une explication du choix pour chaque événement :

- Événement culturel

Le Festival Eurêka ! — 10-11-12 juin 2022 — accueille total de 10 000

Ce fut un festival de 3 jours offrant des activités de découvertes scientifiques avec plus de 75 activités extérieures gratuites avec des plus de 25 conférences et spectacles interactifs. L'événement a pris place en juin. Il a eu un achalandage de plus de 3500 personnes par jour. J'ai pu au fur à mesure des jours à différents horaires matin et après-midi, afin de prendre quelques photos, suivre si les actions écoresponsables présentées par les organisateurs étaient en place ou non et pourquoi et possiblement réfléchir à adapter certaines actions. Cet événement prenait place à la sortie du Métro Jean Drapeau au pied de la Biosphère, un espace adapté à ce type d'événement. De plus, son ambition d'agir de façon responsable et durable supposait que c'est un partenaire de qualité et permettait de constater comme le niveau de réalisation des actions pour ce genre d'événement. De plus, c'est un événement qui regroupait surtout un public familial ce qui représente une majorité du public de la SPJD hors événements particuliers. Ces multiples visites ont permis de constater la GMR, l'impact sur la flore des installations, le transport des participants, les denrées alimentaires choisis par les organisateurs...

- Événements sportifs

– 18 au 21 août 2022 — Championnat canadien de bateau-dragon — accueillant 2000 personnes

– 16-17 juillet 2022 — Régate d'aviron de l'association de l'Est #1 — accueillant 500 personnes

J'ai pu suivre la mise en place et le démontage de certains événements sportifs et aussi leur déroulement, pour comprendre les points forts et points faibles de leur gestion. Pour constater les points d'améliorations autant de la part de la SPJD et des organisateurs. Les deux événements se sont déroulés autour au bassin olympique du parc, utilisant le bâtiment du quartier des Athlètes. Il était important de suivre 2 types d'événements sportifs pour cerner les enjeux propres au public sportif et aux problématiques auxquels font face les organisateurs. Des visites de terrain ont permis de constater la gestion de la GMR, les moyens de transport des participants, les denrées alimentaires et cadeaux fournis aux sportifs.

- Événement local

– Mariages et événements corporatifs — capacité d'accueil des salles 100 à 150 personnes

J'ai pu assister à la mise en place et au démontage de 6 mariages et/ou événements festifs privés dans la salle locative de la Toundra et la salle locative de la Jamaïque, au courant du mois de juillet et août. Durant la haute saison estivale, les locations se font chaque semaine sauf lors d'événement majeur comme la Formule 1. Sinon, ce type d'événement est très courant et se développe de plus en plus en saison hivernale. Ce sont des événements qui produisent en générale de fortes quantités de déchets, dont beaucoup de nourriture avec les repas de mariages, de plus les invités contrairement à des événements publics viennent plus en auto solo et enfin les organisateurs de ces événements sont généralement des citoyens « lambdas », qui n'ont pas forcément de connaissance des actions à mettre en place pour une gestion plus durable. Il était donc très important de cibler leurs besoins d'accompagnement en constatant les lacunes dans leurs déroulements dans les salles locatives. Enfin, les cérémonies pour les mariages prennent place dans les jardins et peuvent avoir un impact important sur les écosystèmes du lieu.

Pour les événements corporatifs, les entreprises sont souvent plus intéressées à suivre une démarche de gestion responsable des événements et peuvent mener des actions qui suivent leur politique de DD de leur entreprise. Néanmoins, il faut pouvoir les guider pour réaliser des actions qui concordent avec les objectifs de la SPJD et des équipements disponibles.

- Comparaison aux événements de plus de 5000 personnes

– Piknic Électronik — environs 6000 personnes par jour — tous les weekends de juin à septembre

– Osheaga – 50 000 personnes sur le weekend — 29 au 31 juillet 2022

- Évènement qui prend place sur le par terre de l'île Sainte-Hélène (numéro 10 de la carte)

Il a été pertinent de constater les impacts des plus gros événements et des obligations qui les concernaient pour pouvoir faire coïncider les objectifs entre petits événements de moins de 5000 personnes et grands événements phares comme Ile Soniq, Piknik électronique et Osheaga et s'assurer que les outils à la disposition des organisateurs des plus petits événements s'accordent avec la stratégie globale en place. Via des visites de terrain, il a pu être constaté les mesures d'atténuation des impacts en place, les conséquences des transports et de l'installation des événements, la gestion de la GMR, de l'affichage en place, des stratégies pour favoriser les transports durables des participants, les impacts directs et indirects sur la flore.

2.3.2 Documents de la SPJD

La collecte des documents s'est faite via le site web de la SPJD ou un grand nombre de ressources permet de prendre connaissance du plan directeur 2020-2030 et des différents politiques du parc. Puis le reste des documents en interne a été rassemblé en demandant aux différentes parties prenantes en interne qui ont été très coopératives, notamment grâce au service locatif et marketing pour les contrats et chartes, le service de l'entretien et de la sécurité pour les plans du parc, la conseillère principale en développement

durable pour les outils en développement et sondages ou toute autre ressource pertinente. Grâce à la conseillère principale en développement durable, j'ai eu la chance d'avoir accès aux normes (BNQ, ISO..) Outils normalement payants selon les versions. De plus, j'ai pu avoir accès au calendrier interne et détaillé de tous les évènements de la SPJD, cela m'a permis de faire mon choix dans les évènements à suivre selon les dates, mais aussi de pouvoir évaluer quel type d'évènements prenait place au sein du parc et la proportion de chacun de ces types d'évènements sportifs, culturels, et autres comme décrits dans la section précédente. Cela a permis d'ajuster les actions dans le guide et me renseigner plus en profondeur selon les types d'évènements que je souhaitais observer. Pour comprendre la vision et les ambitions du parc, j'ai pu avoir accès aux outils en développement au parc sur les questions de développement durable, comme un questionnaire sur le choix des fournisseurs, une grille d'évaluation d'impacts des évènements...

- « Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement pour 2020-2030 »
- La politique de développement durable du parc 2009 (SPJD, 2009)
- Avoir accès aux procédures en place pour la gestion des évènements à la SPJD
- Aux contrats et conventions, baux, qui sont en place pour les différents évènements et les obligations en développement durable demandé aux partenaires.
- Avoir accès à l'outil de choix d'évènement écoresponsable encore en création par le service marketing, qui visera à s'assurer que chaque évènement s'assure de respecter un minimum de critères écoresponsables. Un des outils qui va être très utile à la SPJD et dont le guide de bonnes pratiques crée dans le cadre de mon travail complète afin de donner les clés aux partenaires pour atteindre les critères qui seront demandés.
- Le rapport de mobilité sur l'accessibilité du parc (SPJD, 2017)
- Le questionnaire sur le choix des fournisseurs — bientôt mis en place (voir Annexe 4)
- Le guide du locataire qui va être révisé pour comprendre les obligations ou non et services offerts dans les salles locatives via le service des locations. (Voir annexe 5)
- Le formulaire de demande de tenue d'évènements au parc.
- Accès aux sondages réalisés pour connaître les opinions du public au niveau des actions de la SPJD sur le respect de son plan directeur et des équipements en place lors de ses tenues d'évènements.

La compilation de tous ces documents a permis dans un premier temps d'ajuster les actions et thématiques principales sur lesquelles agir pour être en accord avec les objectifs de la SPJD. C'est via la politique de DD et le nouveau plan directeur que j'ai pu définir les objectifs clairs qui concernent l'évènementiel. Les conventions, chartes et contrats m'ont permis de comprendre comment était répartie la responsabilité de chaque action entre les différentes parties prenantes. Par exemple, les équipements pour la gestion des matières résiduelles (recyclage, compost et déchet) ainsi que l'affichage, dans le cadre d'évènements de moins de 5000 personnes sont à la charge de la SPJD qui fournit les équipements et assure la collecte.

Cependant, pour les matières résiduelles particulières (huiles, RDD...) c'est à chaque fournisseurs ou partenaires de s'assurer de collecter ces matières et les traiter correctement.

Les différents outils en place et en construction ont permis de voir les priorités du parc et en parallèle des contrats définir ce qui relève de la responsabilité des organisateurs pour mettre en place des actions responsables en évènementiel au parc. Une majeure partie des points d'améliorations de ces documents est proposée dans la section des recommandations de ce rapport. En effet, à l'étude de ces documents lors de la création des outils pour le parc, il a semblé pertinent de mettre en avant certains points pour s'assurer que le parc s'assure que ses objectifs et sa vision soit atteignables, avec un processus de reddition de compte efficace pour assure le suivi et respect des normes établies. Ainsi, en plus de proposer des outils pour accompagner les organisateurs d'évènement à la SPJD, des bonifications des outils existants ou en création sont suggérées pour uniformiser la démarche de la SPJD.

Enfin, une partie des documents qui a été utilisée comme référence, les guides et les documents provenant de la municipalité de Montréal. La SPJD en tant qu'organisation paramunicipale, elle vise à faire concorder ses objectifs de DD avec ceux de la ville de Montréal et parfois les dépasser. Il a été essentiel de s'inspirer des documents comme la politique de : Gestion des matières résiduelles de la ville de Montréal dans son objectif zéro déchet, son aide-mémoire pour la gestion écoresponsable des évènements, et plus largement son plan climat qui vise une carboneutralité pour 2030. (Ville de Montréal, 2020 ; 2022 ; Concertation Montréal, s.d) Des documents nécessaires pour suivre la vision de la ville de Montréal.

2.3.3 Rencontres et échanges

Il y a eu plusieurs rencontres qui ont permis d'analyser les différents documents vus dans la section précédente, de définir les outils nécessaires, leurs formes, leurs contenus et les thématiques à aborder en plus de définir les besoins des parties prenantes. Pour se faire, chaque rencontre s'est déroulée de façon unique et indépendante en visant une discussion libre qui permettait d'amener certains points, parfois il y a eu le choix d'entrevue semi-dirigé avec des questions préparées en amont, ont permis de spécifiquement approfondir certains sujets.

Les échanges se sont d'abord faits par courriel avec une partie des intervenants ou j'ai eu l'occasion de demander une rencontre directement en présentiel à des collègues en allant les voir à leurs bureaux, ce qui a permis de fluidifier les échanges. Les sessions se sont planifiées via les calendriers Outlook et Teams et de la SPJD qui permet de synchroniser le calendrier des intervenants pour faciliter les rencontres. Parfois les échanges se sont fait au travers d'autres rencontres dans le cadre de mon travail à la SPJD et dans cette rencontre j'ai pu consacrer un temps à certaines questions. C'est cette façon de fonctionner qui m'a permis d'avoir des rencontres plus informelles, mais régulières et enrichissantes pour facilement avancer. Certaines rencontres ont été en parallèle des visites sur le site pour expliquer certains enjeux et visualiser les problématiques. Dans cette section un tableau 2.4 synthétise le rôle des parties prenantes et leur apport au projet au cours des échanges.

2.4 Les interactions — échanges et cocréations

Les rencontres de cocréation ont pu se faire en présentiel, au total deux séances de cocréation entre trois services a permis de débattre sur les enjeux des organisateurs en environnement. En regroupant les responsables du service d'entretien, un superviseur des opérations et le responsable des espaces locatif, chaque service a pu énumérer les difficultés auxquels il fait face et chacun a proposé des solutions. Cela a permis de définir si la problématique nécessitait une action de la part de la SPJD dans ses opérations directement ou bien si effectivement il faut former les partenaires et les informer via un guide. Par la suite, deux séances de cocréation avec les responsables des locations et ARL des espaces locatifs ont permis de définir le format, comprendre les publics visés par le guide et adapter le guide en fonction. C'est-à-dire, concevoir un guide synthétique, qui cherche à informer et renseigner les organisateurs en apportant suffisamment de ressources pour approfondir la démarche. Au travers des séances de cocréation les différents documents internes et outils de la SPJD ont aussi été discutés ce qui m'a permis de relever les points à bonifier de ces outils pour les inclure dans la démarche.

En parallèle de ces différentes séances de cocréation, j'ai pu sélectionner une liste d'actions les plus pertinentes qui s'appliquait aux caractéristiques du parc. Pour une partie des actions sur lesquels je doutais de leur possible réalisation au parc, je les ai partagés et j'ai discuté avec certains les responsables des services de location et des services de l'entretien, puis présentée à la conseillère principale en développement durable, ce qui m'a permis de trier les actions à mettre dans le guide.

Pour connaître les parties prenantes étudiées, leurs intérêts et leur apport au projet via les rencontres, se référer au tableau 2.4 ci-dessous :

2.4 Tableau : Parties prenantes au projet

Ce tableau permet de synthétiser et présenter les différentes parties prenantes au projet impacté de près ou de loin par le projet et d'expliquer les différentes implications des parties prenantes dans le projet.

Nom de la Partie prenante (PP)	Descriptif du PP	Intérêts dans le projet	Préoccupations des PP par le projet	Influence sur le projet	Implication
Direction du parc	La direction du parc décide des directives du parc, c'est elle qui coordonne les différents services au sein du parc et porte la vision du plan directeur	Atteindre les objectifs pour la livraison du plan directeur Minimiser les dégâts au sein du parc pour préserver son territoire et attractivité	Moyen Pas impliqué directement, mais supervise le projet via les employés, vise la réalisation de son plan directeur, intérêt médiatique	Moyen à Fort À la capacité d'arrêter le projet/fin de contrat. Assure le bon fonctionnement des différents services impliqués.	N'a pas directement pris part à la réalisation du guide et aux échanges en cocréation, a assuré de la disposition de tous les documents nécessaires. Direction qui sera impliquée lorsqu'il faudra présenter le guide aux autres services ou mettre en place des bonifications.
Service de location du parc	Il s'occupe de la gestion et location des salles pour mariage, réception corporative, et des événements comme les tournages, ils	cherchent à éduquer leurs locataires à de nouvelles pratiques afin de faire concorder les objectifs du plan directeur dans leurs démarches. Vise à assurer une bonne relation avec les partenaires, les guider et réussir à coordonner les différents événements de façon efficace	Fort Besoins d'atteindre ses objectifs de développement durable annuel. Est en transition dans sa gestion événementielle vers une gestion responsable et durable des événements	Très fort. Lien direct avec les locataires Clé de voute pour influencer et éduquer les locataires sur le long terme aux bonnes pratiques en environnement PP important qui connaît les enjeux de ses partenaires dans la mise en place d'action, rédige les contrats.	Cette PP a été la plus sollicitée des intervenants. J'ai travaillé en collaboration directe avec les responsables des espaces locatifs. 2 rencontres de cocréation pour définir le format du guide et valider son contenu. Employés vers lesquels je suis revenue à plusieurs reprises pour des questionnements et des corrections.

Suite Tableau : Parties prenantes au projet

Nom de la Partie prenante (PP)	Descriptif du PP	Intérêts dans le projet	Préoccupations des PP par le projet	Influence sur le projet	Implication
Services de l'entretien et services des opérations	Il s'occupe de l'entretien et de la gestion des matières résiduelles sur le terrain ainsi que des travaux de maintenance et tous types de travaux au parc	Réalisation des tâches comme la gestion des matières résiduelles et le nettoyage des lieux postévénements ou préparation des lieux pour les évènements en amont.	Faible Dois suivre les directives établies Souhaite conserver la qualité de ses conditions de travail	Faible à moyen Réalise certaines actions en DD et gère les installations des évènements Donne son avis sur les procédures pour les rendre efficaces et réalisables	Échange régulier avec le superviseur des opérations et le superviseur entretien pour comprendre le fonctionnement du système Présence des responsables et superviseur en entretien pour les 2 séances de cocréation entre services — comme la GMR fait est un enjeu majeur de tous les évènements Rencontre et discussion libre avec des employés des opérations et de l'entretien occasionnellement pour demander des informations sur leurs missions et leurs conditions sur le terrain
Organisateurs d'évènements	Ce sont les locataires des salles du parc (mariages, réunions d'entreprise, séminaire) tous les partenaires qui organisent des évènements sportifs, ou rassemblements au parc. Cette PP intègre aussi bien des citoyens lambda comme des organisateurs professionnels.	Doit s'adapter aux contraintes du parc. Mais souhaite faire valoir et prioriser ses besoins. S'assurer que les mesures ne soient pas une contrainte nuisible à la réalisation de leurs évènements. (Budget, contrainte géographique, logistique...)	Faible à moyen Impact directement la logistique de l'évènement et le budget prévu, mais se doit de respecter les directives Projet qui doit faciliter la mise en place d'actions écoresponsables	Moyen à fort Peut refuser de négocier ou signer les nouveaux contrats et ne pas respecter les mesures en place. Partenaires principales pour mettre en place toutes les actions écoresponsables	Pas de rencontre avec les organisateurs d'évènements externe. Leurs enjeux et leurs problématiques ont été transmis au responsable locatif et au service événementiel et partenariats au parc. Synthèse de leurs besoins via mes rencontres à travers les employés de la SPJD.

Suite Tableau : Parties prenantes au projet

Nom de la Partie prenante (PP)	Descriptif du PP	Intérêts dans le projet	Préoccupations des PP par le projet	Influence sur le projet	Implication
Citoyens, participants aux événements	Individus externes assistants et prenant part aux événements du parc	Ne sont pas concernés directement par le projet, mais en sont impactés par la demande de suivre de nouvelles mesures (trier ses déchets, favoriser les transports en commun pour se rendre à un événement...)	Très faible Souhaite assister à son événement culturel, festif ou sportif... Certains participants ont une conscience en environnement et attendent que l'évènement agisse dans ce sens.	Faible à moyen Les visiteurs ne sont pas responsables de l'évènement, mais le public peut ne pas suivre les conseils durant l'évènement et reste indépendant dans ses actions et sa participation au respect des mesures	Le public n'a pas directement été interrogé lors de ce projet d'accompagnement. Les comportements des visiteurs ont été observés durant les visites de terrain Une partie de leur opinion sur certaines thématiques a été prise en compte dans les sondages qu'a déjà réalisé la SPJD.
Ville de Montréal	Municipalité de la ville de Montréal qui comprend, la mairesse et ses services en environnement, mobilité... La ville participe à 50 % du budget à la SPJD. C'est la municipalité qui a délégué la gestion du parc à la SPJD.	La municipalité à elle-même une politique zéro déchet et des objectifs de développement durable à respecter et atteindre, le parc sur son territoire est un acteur majeur qui doit se plier à ses politiques.	Moyen La ville peut assister dans le projet et prodiguer des conseils pour travailler de pair dans son objectif d'atteindre les cibles de sa politique.	Faible Projet très précis au parc qui ne touche pas directement la municipalité et ne la concerne pas directement	Pas de rencontre directe avec la ville concernant le projet. Une rencontre dans le cadre du travail qui a permis de présenter le projet et questionner la ville sur la question de la GMR sur le territoire et d'un potentiel accompagnement à long terme. Utilisation de documents de la municipalité et de ses politiques pour s'assurer de faire concorder les objectifs entre la ville de Montréal et la SPJD.

2.5 Rédaction et amélioration continue des outils

La rédaction a été réalisée au fur et à mesure via la prise de notes lors des échanges et des visites sur le terrain. La rédaction du guide a pu se faire une fois toutes les données collectées, puis à quelques occasions lorsque j'avais des questionnements, il m'a été possible de me référer aux différents employés, conseiller en écologie, conseillère en développement durable, responsable entretien et autres employés de la SPJD. J'ai pu en posant mes questions présenter les avancées et ainsi prendre en compte les nouveaux commentaires pour améliorer l'outil au fur à mesure. Chaque action étant spécifique à une thématique, j'ai pu me référer à l'employé spécialisé pour chaque thème. Les actions du guide ont été choisies ou adaptées pour correspondre au contexte du parc. Comme confirmer de qui dépend la responsabilité de l'action, les équipements du parc, le territoire et le type d'évènement ?

La rédaction des recommandations s'est faite en croisant les séances de cocréation, avec les exemples d'outil de gestion présent dans les guides externes et les normes synthétisées dans la revue de littérature vue en première étape. En effet, les guides proposaient parfois des actions qui ne concernent pas les organisateurs d'évènements externes, mais plutôt que la SPJD pourrait améliorer et prendre en compte dans sa gestion. Ainsi les recommandations se sont avec le temps regroupées en trois parties, via première collecte de données littéraires en amont pour constater certaines lacunes que peut avoir la SPJD avec d'autres organismes. Puis, les observations sur le terrain des évènements durant la saison estivale ont permis de prendre en note les améliorations pertinentes qui sont revenues le plus régulièrement. Enfin ce sont les rencontres de cocréation qui ont permis de recueillir les constats et les améliorations suggérer au fur à mesure du projet pour bonifier la gestion des évènements à la SPJD.

2.6 Mise en forme

La mise en forme des outils de la SPJD est restée à ma discrétion et n'a pas été une priorité puisque celle-ci va être réalisée et bonifier par le service des communications de la SPJD afin de trouver les différents formats qui vont être employés pour communiquer les outils aux organisateurs des évènements.

Il a été proposé qu'une version se retrouve sur le site web de la SPJD, en plus que ce guide pour les bonnes pratiques écoresponsables pourrait être envoyé avec les contrats ou sur demande par les partenaires. De plus, il sera possible d'exploiter certaines parties du guide, selon les besoins de chaque service.

2.7 Remise des outils

Le projet final pourra être finalement remis à la SPJD durant une rencontre à l'hiver 2023 après révision par le CUFÉ, les outils créés et la démarche réalisée seront présentés aux différents services concernés afin d'introduire officiellement les outils dans les procédures de la SPJD.

2 ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'INTERVENTION

Cette partie a pour but de synthétiser les résultats obtenus grâce à cette intervention à la SPJD, en justifiant la méthode d'analyse choisie et leur pertinence, en présentant l'apport des rencontres avec les parties prenantes, mais aussi en synthétisant différentes observations de terrains et des séances de cocréation pour expliquer comment sont nés les outils d'accompagnement.

3.1 Déroutement des rencontres et résultats des participations

Chaque rencontre avec un employé de la SPJD en particulier s'est passée par un échange libre avec parfois des questions pré définies en amont pour être plus efficace et arriver directement au sujet. Les sessions les plus productives et régulières se sont passées avec la conseillère en développement durable qui chapeaute toutes les dimensions en DD au sein de la SPJD. Via nos rencontres hebdomadaires dans le cadre du travail j'ai pu la tenir au courant régulièrement de l'avancement et aux besoins lui partager mes questionnements. Lors de grandes étapes comme la rédaction des plans des outils, j'ai pu organiser une séance d'une heure dédiée à une session de travail sur les documents pour avoir son avis et m'assurer que cela répond aux attentes du parc. J'ai pu définir avec elle, les thématiques sur lesquelles on cherchait à agir. Le résultat a été de choisir les plus grands enjeux du parc : les transports durables, l'alimentation, l'approvisionnement responsable, la GMR et la protection de la faune et de la flore. Tout au long du projet nos rencontres ont permis de réfléchir aux solutions choisies par les autres services. Dans le but de maximiser l'efficacité des rencontres, j'ai choisi de commencer mes rencontres avec la conseillère en développement durable, car elle a pu me diriger vers les bonnes personnes à la suite de nos rencontres pour continuer mes échanges.

J'ai eu l'occasion de rencontrer régulièrement les responsables en entretien, lors des visites de terrain pour discuter du fonctionnement de leurs procédures et relever les problématiques et potentiels conflits lors d'évènements. Puis j'ai aussi pu directement avoir des rencontres de groupes avec le superviseur entretiens, les responsables entretien et des préposés à l'entretien pour discuter de problématiques existantes et potentielles solutions. Aussi cela m'a permis de cerner le type de responsabilité que possède l'entretien lors des évènements. Les discussions étaient libres, une première partie était de présenter et rappeler le projet du guide et d'accompagnement des organisateurs d'évènement puis de cela les discussions se sont déroulées d'elles-mêmes. Les employés ont notamment relevé le manque de communication entre leurs services et les organisateurs d'évènements et parfois un manque de coordination entre les services. Il m'a été expliqué que même les gros évènements responsables de leurs déchets laissent beaucoup de déchet post-évènement, comme les organisateurs ne peuvent pas contrôler les foules. Ces réunions régulières ont pris place à 2 reprises avec toute l'équipe et étaient au moins 1 fois par mois avec les responsables que ce soit sur le terrain ou pour faire le point sur les évènements qui avaient eu lieu durant le mois.

J'ai par la suite pu travailler à deux reprises avec le service de location, via deux séances de cocréation. La première a permis de présenter l'intérêt du projet, mon début de recherche, expliquer ce qui existe ailleurs et les types d'outils que je suggérais. Une rencontre de 1 h 30 s'est déroulée en trois parties avec une partie de présentation, puis un temps d'échange sur les problématiques du service (manque de personnel, problèmes de coordination avec d'autres services, besoins des locataires, manque d'outils...) et enfin un temps dédié à la discussion sur le choix d'outils les plus appropriés qu'il serait pertinent d'élaborer. C'est cette rencontre qui a confirmé le choix d'avoir un guide sur les bonnes pratiques écoresponsable en événementiel. Le choix des locations et leurs conditions étaient d'avoir un outil facile d'accès pour tous types d'organiseurs, avec un vaste choix de thématiques, afin que les locataires puissent choisir quels types d'actions mettre en place. Ainsi ils pourraient réaliser des actions de tous les niveaux, des plus simples et peu coûteuses, aux plus avancées demandant plus de ressources. Le choix de créer un guide s'est décidé officiellement lors de cette rencontre, car c'était le format le plus simple, qui peut aussi s'adresser aux employés de la SPJD. La deuxième rencontre a porté sur le guide, dont l'ébauche a été faite, j'ai pu avec les responsables ajuster les actions, visiter les lieux des salles locatives avec eux pour bien adapter les actions réalisables. Ces rencontres se sont bien déroulées, les participants étaient très investis et contents du projet qui a pour but de les aider dans l'atteinte de leur objectif.

Les séances de cocréation entre les services ont permis de discuter des problématiques de chaque service et soulever des solutions. La participation dépendait de la spécialisation de chacun, une majorité de la participation dépendait de la thématique avancée. Ces deux séances ont permis de principalement énumérer les problématiques suivantes : le manque de communication entre services, les difficultés de coordination entre les opérations de la SPJD et celles des organisateurs d'événements, mais aussi cette séance à soulever le manque de connaissances de la part des organisateurs d'événements externes à propos de la SPJD et en développement durable. Le choix de réunir les services d'entretien, d'opération et des locations était essentiel comme ce sont les trois services qui sont impactés par la gestion des événements au parc. Les opérations s'occupent de l'affichage que ce soit de la circulation ou bien de l'installation de kiosque, de déplacement d'équipements et sont sollicitées pour préparer le terrain de la SPJD à chaque événement. Il n'y a pas eu de remarques sur un quelconque problème existant, la majeure partie de ces services sont des exécutants il a été mentionné de les prévenir en amont pour toute nouvelle pratique à mettre en place, mais ne s'oppose pas aux changements. Le service de l'entretien s'occupe de la GMR et a quant à lui avancé de multiples problématiques : non-respect du tri des déchets par les utilisateurs, besoins que les équipes de la SPJD passent nettoyer tous les sites, car de nombreux détritres restent à terre post événement, manque de signalisation de la part de l'organisateur, manque d'information parfois sur les estimations des participants et cela fausse la préparation de l'événement (estimation de bacs de récupération, positionnement des bacs à modifier...) et un problème de manque de personnel régulièrement en rotation.

Les services des locations lui ont aussi pris le temps d'émettre ces difficultés, notamment la rotation fréquente de son personnel qui est ARL lors des événements locatifs. Tout comme l'entretien cela signifie

qu'il est de prévoir des procédures et d'établir des formations pour le nouveau personnel entrant afin de s'assurer qu'il soit capable de former les locataires de chaque évènement sur les objectifs du parc et normes à respecter, mais aussi de connaître la procédure de gestion de la GMR. De plus, pour la location il a été soulevé que les prévisites des salles par les locataires sont courtes et dures uniquement une heure ; un temps très bref pour présenter les objectifs en DD et la gestion de la GMR. Il a été demandé qu'un maximum d'informations apparait dans des documents fournis au préalable, faciles à prendre en main pour éviter de rallonger les visites, mais aussi tenir pour responsable les locataires via une bonification des contrats. En plus de proposer des solutions à long terme à mettre en place, ces séances ont appuyé le besoin de réaliser un aide-mémoire du guide des bonnes pratiques pour faciliter la prise en main par les locataires et organisateurs, qui n'ont que peu ou pas de notion des objectifs de DD en évènementiel.

Pour conclure les séances de cocréation, j'ai pu présenter à ces trois services mes constatations de terrain, à la suite des observations faites sur sites. Cela a permis d'avoir l'avis de multiples services pour comprendre si les problématiques à résoudre, énumérées précédemment, étaient de la responsabilité de la SPJD ou bien des organisateurs d'évènements externes ou bien des deux parties. En effet, certains problèmes comme la contamination des bacs de récupérations par le public assistant aux évènements montrent que les organisateurs doivent former leurs participants, cependant, c'est bien à la SPJD de former les organisateurs et assurer un affichage sur le tri des matières clair et visible.

Pour toutes ces rencontres j'ai choisi de prendre des notes écrites des points centraux et à retenir, sachant qu'une partie de compte rendu était par la suite envoyée par courriel à tous les participants afin de noter les responsabilités de chacun et points de réflexion à conserver pour la suite. Les visites de terrains ont aussi été annotées à l'écrit principalement suite aux commentaires des employés qui me conseillaient sur place. Lorsque cela a été pertinent, des photos/preuves ont permis de servir de compte rendu.

3.2 Constat de l'efficacité de la démarche d'intervention

Dans l'ensemble, cette démarche d'intervention s'est bien déroulée, il a été observé que ma présence au sein de la SPJD en amont de l'intervention a grandement facilité l'intervention. Tout simplement, car il m'a été simple de prendre contact avec les employés de la SPJD avec qui je voulais prendre contact, de manière générale les employés ont été ouverts à discuter et motivés à participer et s'investir dans mes questionnements. Le contact a ainsi été facile, et cela m'a vraiment encouragé pour poursuivre mon intervention. De manière générale, même s'il a parfois été long de trouver du temps pour faire des séances de cocréation, et arriver à trouver une disponibilité pour certains employés, leurs motivations m'ont aidé. Je n'ai pas eu de difficulté à réunir les documents en interne et j'ai eu des visites de terrains très productives grâce aux précieux conseils et remarques qui m'ont été données via mes conseillers sur place. En outre, il a été facile et avantageux de pouvoir contacter les employés simplement via des questions via le clavardage de Teams ou des appels téléphoniques, évitant de procéder par des questionnements par courriels ce qui a été un gain de temps précieux. Enfin, la réalisation de 3 mois de stage avant le début de l'essai d'intervention a été un pré requis majeur pour prendre connaissance du fonctionnement du parc. En

débutant mon intervention après avoir pris connaissance du plan directeur 2020-2030, d'avoir visité tout le territoire et eu un premier contact avec la majorité des employés, de leurs rôles et responsabilité, j'ai eu l'occasion de saisir la complexité de cet organisme qui réunit plus de 10 services avec 250 à 500 employés en saison haute et qui vise des objectifs avancés pour 2030 en DD sur un territoire étendu qui réunit des espaces verts et naturels, des espaces pour festival, des bâtiments de locations, restaurants, une plage, des installations sportives et des bureaux. À tout cela s'ajoute également une partie du public de la « Ronde » parc d'attractions qui loue une partie du territoire de la SPJD, la biosphère et le casino qui se trouve dans d'anciens pavillons utilisés lors de l'expo 76. De ce fait, avoir une connaissance du plan directeur 2020-2030 de la SPJD dans son ensemble a permis de réaliser en amont une collecte d'information sur le parc, qui n'a pas eu besoin d'être réalisé et de faire partie directement du projet d'intervention.

D'un autre côté, être déjà présente au parc même si cela m'a permis d'être déjà en contact avec une majorité des employés concernés par le projet, travailler au parc voulait aussi dire avoir une mission au préalable spécifique et qui n'était pas en rapport avec mon projet d'intervention. En d'autres termes, il était parfois difficile de rester sur le sujet principal lors de mes questionnements sur le projet d'intervention sans revenir sur mes missions plus spécifiques directement reliées à mon travail à la SPJD. Par exemple, lorsque je demandais des exemples de problèmes liés aux événements au parc, la majorité des problématiques étaient reliées à mes missions et parfois les participants omettaient une partie des problématiques. Il a aussi fallu que je recentre régulièrement les objectifs de la rencontre, car parfois les discussions se poursuivaient sur d'autres sujets. Ainsi j'ai trouvé que c'était une force de pouvoir agir de l'interne, mais que cela était parfois confus dans mes missions internes au parc et mon projet d'intervention, notamment lors de rencontre individuelle, les personnes parfois finissait par revenir sur des problématiques hors sujet au projet. Cela a pu être minime comme problème, car une fois cerné j'ai simplement rallongé nos rencontres pour avoir le temps de discuter des deux.

Les différents groupes de travail avaient une écoute et un investissement différents, le plus complexe fut les plus gros groupes entre services, lors des cocréations, qui parfois avaient beaucoup d'idées diffuses ou qui souhaitaient surtout partager des problématiques personnelles. Il a été plus difficile de respecter le temps imparti et les séances auraient pu être rallongées. Le principal problème rencontré avec ces groupes était le manque de temps que ce soit 1 h ou 1 h 30 et parfois le manque d'écoute de certains employés ou participation, mais cela était à prévoir avec la réunion de multiples services, certaines problématiques ne concernent pas du tout d'autres services.

Le plus pertinent et efficace dans les collectes de données ont été les visites de terrain où il a été facile de suivre les employés qui me guidaient pour que l'on discute des différentes thématiques et problèmes observés, cependant les visites pouvaient prendre beaucoup de temps et je pouvais parfois passer l'après-midi entière sur le terrain, simplement en prenant en compte le déplacement pour s'y rendre et le temps de faire le tour de chaque site.

3.3 Développement des outils

Cette section vise à présenter le développement des outils réalisé via le projet d'intervention à la SPJD. Dans le but de faire rayonner le positionnement durable de la SPJD en matière événementielle et encourager les promoteurs d'événements à adopter des pratiques responsables sur son territoire. Le projet d'intervention a servi à développer un guide de tenues d'événements écoresponsables applicable dans le contexte spécifique du parc Jean-Drapeau. En accompagnant le guide d'un aide-mémoire des bonnes pratiques écoresponsable.

Le choix de faire un guide comme outil était une des propositions que j'ai amené à la vue des problématiques à résoudre. On souhaitait toucher les organisateurs qui ne possèdent pas forcément d'expérience ou de connaissance en DD et ne sont pas au courant des objectifs et enjeux de la SPJD. Ainsi, faire un guide pour accompagner les organisateurs fut une solution approuvée par tous les employés participants au projet. Certains employés ont aussi vu une occasion pour s'informer eux-mêmes sur certains enjeux et possibles actions à faire pour pouvoir eux-mêmes suggérer des solutions aux organisateurs lors des rencontres eux ceux-ci. Ainsi, le choix d'un guide des bonnes pratiques écoresponsable en événementiel a été identifié comme pertinent pour répondre aux multiples problématiques. Il permet d'être un support autant pour sensibiliser et guider les organisateurs externes d'événements au parc sans nécessiter de ressources humaines à part entière. En parallèle, le guide permet de former les nouveaux employés sur cet enjeu et ces pratiques. Le guide sert de support de base aux employés pour conseiller les organisateurs d'événements.

Ainsi il fallait décider d'un outil très simple à utiliser, facile d'accès pour tous, afin que les organisateurs qui peuvent être des citoyens lambdas puissent aussi mettre en place des actions simples. Les intervenants principaux visés par le guide sont les organisateurs d'événements, leurs fournisseurs et leurs commanditaires. Il a été décidé de respecter un total de 10 pages maximum pour ne pas faire un outil trop volumineux et qui ne serait pas lisible. Le but est surtout de le parcourir pour se concentrer sur des thématiques clés. J'ai pu confirmer le format avec le service des locations qui sont en contact régulier avec des locataires ne connaissant pas le domaine et ayant besoin d'accompagnement. Ils m'ont précisé leurs questionnements et j'ai pu ajuster le guide en fonction. Aussi le temps prévu dans le projet d'intervention avait un impact, réaliser un guide était l'outil le plus réalisable dans les délais impartis. La suite des outils ou des compléments du guide pourra par la suite voir le jour lorsque la SPJD aura repris cet outil.

Ce guide a été conçu à la suite d'une revue littéraire, en s'inspirant de la norme « BNQ 9700-253/2010 sur la Gestion responsable d'événements » et basé sur les expériences de terrains vécus par les employés au parc ces dernières années, en plus d'ajouter les observations de terrain lors des visites durant le projet.

Le choix des thématiques : Chaque thématique abordée a été choisie selon, les thématiques les plus redondantes dans les différents guides. Une proposition listée des thématiques a été présentée à la conseillère en DD du parc, avec laquelle nous avons fait une sélection des thématiques que l'on souhaitait

voir apparaître dans le guide. Nous avons rajouté la section « limitation des impacts écologiques », car elle s'inscrit comme thématique majeure au parc. J'ai ensuite discuté des thématiques avec les services des locations pour m'assurer que leurs locataires pourraient agir dans toutes les thématiques. J'ai aussi fait parvenir les types de thématiques à différents employés en événementiel pour valider que les organisateurs d'événements culturels ou sportifs pouvaient agir sur ces thématiques. Enfin, j'ai pu croiser chaque thématique avec les objectifs du parc pour 2030 pour décrire dans quel contexte chaque thématique s'intègre au parc.

Choix des actions : après l'étude des différents guides écoresponsable, des observations faites sur le terrain et des problématiques soulevées lors des rencontres, la réunion de ces données a permis de choisir les actions qui vont être proposées dans le guide. Celles sélectionnées sont celles qui s'appliquent le plus à la réalité au territoire de la Société du parc Jean-Drapeau. Les actions pour lesquels je n'étais pas certaine ont été soumises aux services des locations et parfois simplement en questionnant de vive voix des collègues pour savoir si l'action était applicable et réaliste.

Choix d'actions thématiques incluses : le guide devait pouvoir s'appliquer à tous les types de « petits » événements de moins de 5000 personnes, peu importe le type d'événements ou d'organisateur, il a fallu choisir de faire un guide assez général. Ce type de guide vise ainsi tout type d'événements que ce soit culturel, sportif, corporatif, festif... Certaines actions ont quand même été introduites alors qu'elle concerne un type d'événements précis comme les événements sportifs, car des actions écoresponsables et pertinentes étaient applicables pour ces événements et permettent de réduire certaines problématiques observées au parc (Exemple : abandon de dossard en fin de courses...).

Choix de faire des niveaux d'actions : le nombre d'actions n'a pas été restreint, car cela n'a pas été nécessaire, le nombre d'actions s'est équilibré entre les thématiques, au fur à mesure du tri de celles-ci. Le but était d'en avoir au minimum de tous les niveaux. En effet, j'ai choisi d'instaurer des niveaux pour que les actions soient plus faciles à appréhender notamment pour les petits organisateurs qui utilisent les salles de locations et qui ont un budget restreint. Le but est de montrer que des actions peu coûteuses et qui ne demandent que peu d'effort et ont déjà un grand impact. Puisqu'il ne s'agit que des suggestions, il est important de laisser le choix du niveau d'actions et que l'organisateur puisse estimer s'il souhaite investir du temps et de l'argent d'en certaines actions ou non. Ainsi les niveaux se sont divisés en trois : entre des actions « débutant » simples et peu coûteuses, un niveau « intermédiaire » qui demande plus de ressources humaines et un léger investissement financier, un niveau « expert » qui nécessite une volonté forte de l'organisme et potentiellement d'engager du personnel pour réaliser l'action. Il a été défini de faire des sigles de couleur pour permettre une visualisation facile des différents niveaux dans le guide. Voir le tableau 3.1 présent dans le guide qui définit les niveaux.

Tableau 3.1 : Niveaux des actions écoresponsables

Baromètre	Niveaux	Définition
	Niveau débutant	Actions facilement accessibles et simples à mettre en place, car elles ne sont que peu ou pas coûteuses et elles ne demandent que peu de ressources humaines.
	Niveau avancé	Actions qui nécessitent plus des ressources humaines et financières pour les mettre en place.
	Niveau expert	Actions exemplaires qui démontrent une forte implication de temps et de ressources de l'organisation sur la thématique concernée.

Choix de ne pas faire de mise en forme : il a été discuté avec la conseillère en DD que le guide va être repris et mis en forme selon les besoins de la SPJD aux couleurs du parc avec les typographies et normes du parc via le service des communications de la SPJD. Il a été simplement décidé de faire un guide concis et sous un format modifiable. Il a été choisi de transmettre en plus de versions PDF des versions Word pour qu'ils puissent facilement être repris par le parc.

Besoins de limiter les explications : Le but était de faire un guide facile d'utilisation qui n'était pas trop long pour les lecteurs et qui incite à la prise en main. Il a fallu s'assurer de conserver la présentation des enjeux concise pour pouvoir présenter en parallèle la vision du parc sans pour autant alourdir le guide. Il était cependant nécessaire de contextualiser chaque enjeu, car comme vu précédemment la majorité des organisateurs ne sont pas des professionnels en environnement et ne sont pas forcément familiers de ces enjeux. J'ai pu dans les différents guide et étude mettre en avant certaines statistiques marquantes pour que les descriptions soient parlantes et facilement comprises par le lecteur.

Importance de la table des matières : Pour faciliter la navigation dans le document, il a été essentiel de rajouter une table des matières fonctionnelles pour que les lecteurs puissent se référer directement aux sections qui les intéressent. Pour cela la table des matières est divisée en section et en de nombreuses sous-sections.

Importance des multiples liens références : Le but était de rendre le guide pratique il a été choisi de mettre de nombreuses ressources en hyperlien pour que le lecteur puisse facilement aller consulter les ressources. En effet, le guide va principalement être transmis par courriel aux organisateurs lors des réservations ou sera disponible en ligne directement. Dans tous les cas, on priorise des versions digitales du guide, permettant l'utilisation d'hyperlien. Tous les hyperliens sont facilement visibles et permettent d'amener directement le lecteur à la page internet concernant une action en particulier (liste de références pour des fournisseurs écoresponsables, page web de la SPJD, site pour calculer son empreinte carbone...). À tout cela s'est ajouté en dernière page du guide des références pour aller plus loin, les principaux guides

pertinents, normes et toute référence pertinente en lien avec les évènements écoresponsables qui pourraient être utile aux organisateurs.

Ajout d'un aide-mémoire : Il a été décidé de rajouter un aide-mémoire simple qui reprend uniquement 3 actions par thématiques du guide, une action de chaque niveau. Une version pré remplie permet de donner des exemples, car toutes les actions n'ont pas besoin d'être réalisées il suffit de choisir des actions qui correspondent au contexte de l'évènement et au budget de réalisation de celui-ci. Il était important de produire une version réduite du guide pour ceux qui ne souhaitent pas forcément prendre connaissance du guide. Les actions les plus générales, et de chaque niveau pour avoir un champ d'action large a été décidé pour que cela puisse être accessible à tous. L'aide-mémoire qui sera lui aussi adapté aux normes de la SPJD par le service des communications a été réalisé dans une version « vierge » un format vide que les organisateurs pourront remplir eux-mêmes avec les actions qu'ils souhaitent mettre en place et pouvoir faire un suivi de si elles sont appliquées ou non.

3 CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Cette section présente les constats observés durant l'intervention et énumère diverses bonifications possibles pour que la SPJD améliore les fonctionnements de certains de ses processus actuels et poursuive cette démarche de façon autonome. Cette section sera un élément remis à la SPJD afin qu'elle puisse prendre connaissance des potentielles suggestions d'améliorations proposées ci-dessous. Cette liste de suggestions est organisée via deux sections, l'un des constats majeurs notables qui sont ressortis lors du projet, l'autre qui soumet des idées et recommandations d'améliorations dans un cas pour améliorer la gestion des évènements et de l'autre une proposition d'améliorer les outils de la SPJD.

4.1 Constats majeurs : rencontres et visites de terrain

Problème de gestion de la GMR : Enjeux très difficile et problématique qui s'est vu à travers de multiples observations

- Abandon de détritrus en extérieurs à différents endroits du parc lors des évènements, sur le trajet du public vers le métro.
- Aux espaces locatifs forte contamination du compost et du recyclage.
- Absence de répartition claire des responsabilités entre le service entretien du parc et les responsabilités de l'organisateur dans sa GMR.
- À la suite de chaque évènement il y a toujours des déchets à terre ramassé par les équipes de la SPJD, des bacs de récupération abandonnés, affiches de l'évènement, parfois des bacs d'huiles alimentaires, des pots de peinture, sont laissés sur place, sans connaitre leur appartenance.

- Manque de précisions sur les obligations des locataires dans le guide du locataire (voir Annexe 5) aucune information sur les matières acceptées au parc, les procédures de GMR et pas de précision sur les responsabilités du locataire et des équipes d'entretien de la SPJD.
- Peu d'outils existants pour former les employés aux notions écoresponsables

Problème de dégradation des milieux naturels : Les milieux naturels sont fragilisés même par de « petits » évènements, car l'installation du site et le démontage gardent de forts impacts :

- Non-respect des positionnements des kiosques lors de petits festivals (même si temporaire) installations de roulotte dans l'herbe, non-respect des respects de vois de transports pour les véhicules qui sont accentués avec les conditions météo (trace de roues et passage de camion lourd dans des espaces verts, boues, trous dans la plaine du parc, dégradation des repousses...).
- Stationnement des fournisseurs et commanditaires dans des espaces végétalisés pour être proche de l'évènement (voir Annexe 6)
- Pollution via les déchets abandonnés qui s'envolent dans les milieux humides et qui contaminent la faune et la flore.
- Obstruction des espaces pour le déplacement des foules, parfois non réfléchis pour préserver le sol et augmentation de passage sur des milieux fragiles et végétalisés.

Manque de suivi durant l'évènement et post-évènement : L'organisateur en charge de l'évènement du côté de la SPJD n'est jamais un spécialiste en environnement et n'assure pas un suivi précis des normes existantes en amont et post évènement.

- Absence de clarté concernant le respect des normes en DD (pas de rappel des attentes, protections des milieux, simple envoyé des contrats par forçement de suivi lors de l'installation et du démontage)
- Régulièrement constat post-évènement après le démontage lorsque l'organisateur est parti, pas possible de faire un rappel à l'ordre ou un ajustement, seule action possible si de gros dégâts sont constatés est de facturés, mais cela peu rajouter du travail aux équipes de la SPJD.
- Pour le service locatif suivi durant et post évènement, mais manque de connaissance sur les attentes en DD. De plus, pas de réelles conséquences s'il y a de la contamination des bacs de récupérations, problème restant à la charge de la SPJD.

Manque de personnel : Dans la majorité des services de la SPJD il y a un manque de personnel qui alourdis la tâche du reste des employés, de plus de nouveaux employés arrivent régulièrement au parc, mais il existe encore peu de transmission des connaissances sur les dossiers en cours les outils existants et les moyens de les utiliser.

- Manque de transmission des procédures entre les employés
- Manque de communication entre certains services.

4.2 Liste de recommandations

4.2.1 Bonification pour la gestion des évènements

- Transmettre en amont, dès le début tous les outils (grille, guide, affichage, liste des matières...) aux organisateurs externes et les conseils principaux pour respecter les normes.
- S'assurer que lors de visites de terrain en vue de préparation d'un évènement ; les objectifs de la SPJD et les obligations envers l'organisateur lui soient partagés, en proposant de l'accompagner dans leur réalisation :
 - Choix de l'espace de l'évènement proche du métro ou bus
 - Présenter les dispositifs de récupération et les normes à respecter
 - Informer des conséquences possibles en cas de non-respect des obligations
 - Suggérer ou transmettre un affichage aux organisateurs pour la GMR qui concorde avec celui de la SPJD.
- S'assurer que la SPJD a un affichage clair et uniforme dans ses salles locatives et sur le terrain en extérieur.
- Assurer une communication entre les équipes d'entretien et les équipes des locations pour la gestion de matières résiduelles durant les évènements.
- Assurer un suivi plus régulier lors de l'installation et du démontage des évènements :
 - Répartir la responsabilité de chaque organisateur du parc pour s'assurer du respect des contrats et de toutes les normes (dimension environnementale incluse)
 - Avoir un spécialiste en environnement accompagnant le responsable de la SPJD durant les grandes étapes de l'évènement qui validera les obligations visées par le « Guide de bonne utilisation du territoire ».
 - Conseiller et mettre en lien le partenaire avec les employés spécialistes du DD si le partenaire a des questions en amont de l'évènement pour son organisation.
- Créer une possibilité d'amender/taxer les partenaires qui ne respectent pas les objectifs/normes en DD (Ex. : contamination des bacs de récupération...)
- Possibilité de récompenser les partenaires exemplaires en bonnes pratiques (Ex. Une réduction sur le service de location si respect des normes en DD et/ou action remarquable de la part des locataires).
- Faire signer un engagement pour les normes en DD aux partenaires pour les responsabiliser et marquer leur engagement.
- Engager une brigade verte qui peut sensibiliser le public aux objectifs de la SPJD lors de certains évènements et assurer une bonne GMR.
- Assurer que les employés, à l'entretien, aux opérations, aux locations et tous types de service en lien ou impacté avec la gestion d'évènements à la SPJD, prennent connaissance des outils et procédures. (Ex. formation générale pour les nouveaux arrivants des normes et objectifs de la SPJD que les partenaires doivent respecter).
- Si possible réclamer aux organisateurs les informations comme le type de matières produit, produit sportif, dossard, vaisselle compostable, et le nombre de participants aux services des locations pour assurer une bonne préparation de l'évènement.

- Prévoir un processus de reddition de compte et amorcer une procédure avec l'organisateur de l'évènement pour qu'il puisse faire un compte rendu des informations sur son impact à la SPJD (émissions carbone, menus des repas, liste de fournisseurs, photos de l'évènement...).

4.2.2 Améliorations des outils de la SPJD

- Création de cartes de la GMR pour mettre en avant les points de récupération sur le territoire.
- Transmettre un document synthétique sur les matières acceptées ou non au parc (en création)
 - Transmettre ces documents à tous les partenaires lors des réservations et lors des signatures de contrats.
 - Rendre le document disponible sur la page web du site de la SPJD.
- Mettre aux couleurs du parc le guide pour le transmettre dès que possible aux organisateurs externes et employés de la SPJD.
- Établir un moyen de former les ARL à la surveillance du respect de la GMR dans les locations.
 - Créer un PowerPoint de 15 minutes, présentant les matières du parc et l'utilisation de ces dernières.
 - Possibilité de faire un quizz ou une forme d'évaluation, pour suivre la réalisation de cette formation (suivi des employés à jour dans la formation)
 - Fournir des « To Do Listes » aux ARL pour qu'ils puissent facilement se référer lors des contrôles durant la location.
- Revoir les contrats des employés « cols bleus » pour dans le futur rappeler qu'il est dans leur mission de respecter les objectifs de DD et adopter la stratégie zéro déchet, carboneutre...
- Réviser les contrats des services de location pour inclure des pénalités lors de non-respect des clauses (Ex. mauvais tri, contaminations des bacs de récupération qui pourraient être facturés à l'organisateur...) ou inversement proposition de bonus/réduction pour les évènements exemplaires.
- Amélioration de l'affichage dans les salles locatives (aux besoins, faire un affichage français et anglais)
- Création d'une formation pour les « cols bleus » préposés à l'entretien et les préposés aux opérations, à réviser tous les ans :
 - Faire un format PowerPoint et/ou quizz pour que cela puisse se faire de façon autonome
 - Formation qui cible les objectifs en développement durable et les nouvelles missions que cela laisse à suggérer.

CONCLUSION

Pour conclure ce projet d'intervention, a permis de se plonger dans la réalité du terrain de la Société du parc Jean Drapeau. L'objectif a été de démontrer en quoi les évènements de petites envergures sont une problématique pour le parc dans la réalisation de ses objectifs en développement durable. Grâce à un projet d'intervention à la SPJD, des observations de terrains, des échanges, rencontres et discussions ont pu permettre de comprendre les réalités du parc et ses besoins. À la suite, de plusieurs rencontres et définitions

des besoins un outil de guide d'accompagnement écoresponsable a souhaité être créé pour assister les organisateurs d'évènements qui se tiennent à la SPJD. Une revue de littérature de différents guides et outils écoresponsables en évènementiels et une analyse des documents du parc a permis de spécifier les besoins en créant le guide via des échanges avec les employés de la SPJD. Ce projet a ainsi permis la rédaction d'un guide et d'un aide-mémoire, outils qui pourront servir de première version à la SPJD pour la diffuser auprès de ses partenaires et entamer des discussions sur ses attentes en matière d'écoresponsabilité. En parallèle du guide l'intervention a permis de relever des problématiques présentes à la SPJD et à la suite de certaines rencontres synthétiser des recommandations pertinentes. Il est important de noter que ces outils restent limités au territoire de la SPJD, le guide est un outil général qui visait tous les types d'évènements au parc, mais c'est pourquoi, il procure des ressources pour avoir plus d'informations sur des évènements plus spécifiques. Ce guide reste un outil d'accompagnement et n'est pas un système de contrainte, n'obligeant pas de suivre les actions du guide qui ne restent que des suggestions aux organisateurs. Enfin, dans une démarche de progression il serait intéressant que la SPJD utilise ces éléments en continuant de former ses employés sur les questions écoresponsables. Une politique d'achat écoresponsable pourrait être à développer en l'appliquant au parc elle pourrait être suggérée aux organisateurs. De plus, pour avoir des résultats plus concrets il sera important de bonifier les contrats avec les organisateurs pour s'assurer que certaines actions écoresponsables se mettent en place.

RÉFÉRENCES

- Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER) (Mars, 2021) GUIDE POUR LA GESTION ÉCORESPONSABLE ET SANITAIRE DES ÉVÈNEMENTS <https://evenementecoresponsable.com/wp-content/uploads/2021/03/Guide-pour-la-gestion-e%CC%81coresponsable-et-sanitaire-des-e%CC%81ve%CC%81nements.pdf>
- CQUEER (2021) Étude statistique sur l'évènementiel écoresponsable québécois <https://evenementecoresponsable.com/etude-statistique-sur-levenementiel-ecoresponsable-quebecois/>
- Développement durable, Environnement et parcs Québec (2009) Guide sur l'organisation d'évènements écoresponsables <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/outils/guide-organisation-evenement-eco.pdf>
- Équipe de coordination du développement durable de la Direction de l'environnement et du développement durable de la ville de Montréal (s.d) Aide-mémoire — ORGANISATION D'ÉVÈNEMENT ÉCORESPONSABLE <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/outils/aide-memoire.pdf>
- Équiterre (2011) guide des produits promotionnels écoresponsables https://legacy.equiterre.org/sites/fichiers/guidedesproduitspromotionnelsecoresponsables_2011.pdf
- Espace pour la vie Montréal (s.d) Planification d'un événement écoresponsable — Guide d'accompagnement. <https://m.espacepurlavie.ca/sites/espacepurlavie.ca/files/guide-d-accompagnement-planification-d-un-evenement-ecoresponsable.pdf>
- Formule 1 grand prix de la canada (2022) Développement durable — Nos actions. <https://www.gpcanada.ca/nos-actions/>
- Observatoire de la consommation durable (OCR) (2017) adapté aux nouvelles mesures de pandémies baromètres de la consommation responsable. https://evenementecoresponsable.com/wp-content/uploads/2013/09/BCR_2017_Final_V2.pdf
- Organisation internationale de normalisation (ISO) (2012) des événements « durables » avec ISO 20121 https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100302_fr.pdf
- Osheaga (2022) Développement durable — De concert avec l'environnement. <https://www.osheaga.com/fr/experience/developpement-durable>
- Palais des congrès de Montréal (2008) organiser un événement écoresponsable au Palais des congrès de Montréal. <https://congresmtl.com/app/uploads/2021/06/organiser.pdf>
- SADC (Société d'aide au développement des collectivités) de la MRC de Maskinongé (2018) Le guide d'évènement écoresponsable <https://www.sadcmaskinonge.qc.ca/wp-content/uploads/2018/04/Guide-sur-lorganisation-dev-e%CC%81nements-e%CC%81coresponsables.pdf>
- SPJD, Société du parc Jean Drapeau (2017) Mobilité au parc Jean drapeau : Etats des lieux, enjeux et premiers constats
- SPDJ, (2020) Plan directeur de conservation et d'aménagement et de développement 2020-2030 <https://www.parcjeandrapeau.com/fr/plan-directeur-de-conservation-amenagement-developpement-2020-2030-parc-jean-drapeau-montreal/>
- SPJD, (2022 b) Pleine air durable et responsable <https://www.parcjeandrapeau.com/fr/developpement-durable/plein-air-durable-et-responsable/>

SPJD, Direction de la Société du parc Jean-Drapeau (2022) Rencontre, conseillère principale du développement durable (16 février, 25 mars et 25 mai, 2022)

SPJD (publication prévue 2023) Guide de l'utilisation générale du territoire

Université de Laval, (2010) Guide des évènements écoresponsables
https://www.ulaval.ca/sites/default/files/DD/PDF/Guides_rapports_politiques/GuideEvenementEcoresponsable-UL.pdf

Ville de mont Tremblant (s.d) Guide écoévénementiel — des pratiques responsables https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/public_upload/files/loisirs/promoteurs-evenements/VTVilleTremblantGuideEco9x9V9.pdf

Ville de Montréal (2020) Gestion matières résiduelles 2020-2025
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6877,143362217&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ville de Montréal (2022) Plan climat Montréal : objectif carboneutralité d'ici 2050 <https://montreal.ca/articles/plan-climat-montreal-objectif-carboneutralite-dici-2050-7613>

Zéro Waste France, (s.d) Grille d'autoévaluation évènementiel sportif zéro déchet <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2019/05/grille-auto-evaluation-ezd-sportif1-1.pdf>

ANNEXES

Annexe 1 : Extraits calendrier des évènements annuels

Mise à jour: 2022-03-22

Date	Évènements & travaux	Date montage	Date démontage	Responsable	Participants approx./ jour	Impact projeté	Allée centrale Biosphère	Station métro Jean Drapeau	Village événementiel	Allée centrale Calder	Amphithéâtre	Agora naturel	Promenade riveraine	Boisé, petit-prince	Aire pique-nique
Août 2021 à août 2022	Mise à niveau station de pompage IND (Mare au diable)	N/A	N/A	Fabrice Durand	N/A	Moyen									
en cours jusqu'en février 2022	Voie d'accès secours Pont Victoria	N/A	N/A	Fabrice Durand	N/A	Faible									
En cours jusqu'au 1er avril 2022	Réfection des tours du bassin olympique	N/A	N/A	Diane Sabushimike	N/A	Moyen									
Mi-mars au 6 mai 2022	Travaux de réfection de la ligne des puits	N/A	N/A	Eduardo Salas Valverde	N/A	Élevé									
Automne 2021 à juin 2022	Travaux de restauration de la Tour Lévis - Phase 2	N/A	N/A	Wilfried Ivan Kamden Tagne	N/A	Faible									
Mai 2022 à mai 2023	Chalet de la Plaine des jeux et abri pique-nique	N/A	N/A	Laurence Sirard	N/A	Faible									
Nov. 2021 à septembre 2022	Restauration des Vespasiennes du P12	N/A	N/A	Jean-François Gélinas	N/A	Faible									
Février à mai 2022	Travaux sur le pont du Parterre IND (P1)	N/A	N/A	Fabrice Durand	N/A	Moyen									
Avril à décembre 2022	Réhabilitation - Conduites d'eau - Pont Concorde	N/A	N/A	Pascal Goulet	N/A	Moyen									
18 déc. 2021 au 7 mars 2022	Offre hivernal	30 novembre 2021	18 mars 2022	Karine Chantigny	500	Moyen			X	X	X	X	X	X	X
Selon conditions	Ouverture de la paroi d'escalade	Janvier	N/A	Kilian Gerlach	25	Faible									
1er mars au 17 avril	Travaux électriques - moyenne tension	N/A	N/A	Alexis Bédard-Meunier	N/A	Moyen									
12 mars 2022	Ouverture Pav. d'information (FDS seulement)	N/A	N/A	Hugo Santiago	N/A	Faible	X								
9 avril 2022	Ouverture du lien cyclable et du CGV (sens unique)	N/A	N/A	Kilian Gerlach	N/A	Faible									
23-24 avril 2022	21k (Demi-marathon)	22 avril 2022	25 avril 2022	Kilian Gerlach	7 500	Élevé	X	X	X	X			X		
30 avril 2022	Ouverture du Bassin olympique	N/A	N/A	Kilian Gerlach	N/A	Faible									
30 avril et 1er mai 2022	Défi Sportif AlterGo	28 avril 2022	2 mai 2022	Kilian Gerlach	75	Faible									
7 mai au 5 septembre 2022	Centre de Location Écorécéo	N/A	N/A	Hugo Santiago	N/A	Faible	X								
7-8 mai 2022	Festival Vélocité	7 mai 2022	9 mai 2022	Kilian Gerlach	250	Moyen									
14 mai 2022	Ouverture complet du pavillon d'information	N/A	N/A	Hugo Santiago	N/A	Faible	X								

Annexe 2 : Photos des impacts des évènements observés

Observations de problématiques hors évènements spécifiques en amont du projet intervention



Lors d'évènements et travaux en parallèle plusieurs stationnements inappropriés

Trace de circulation des véhicules des évènements dans les pelouses proches des salles de location



Abandon de déchet près des tables de pic-Nic de la biosphère post-évènement Euréka

Annexe 3 : Extrait de la Matrice événementielle en développement
Matrice de choix d'évènement pour évaluer son impact au parc qui vise à inclure des critères écoresponsables pour la sélection de gros évènements (+ de 5000 personnes)

A	B	C	D
48		Mise en place d'incitatifs à la mobilité durable	4,8
49	3%	x Le projet ou l'activité fait la promotion des accès actifs et du transport collectif via des partenariats en mobilité	3
50		x Le projet ou l'activité fait la promotion de tous les modes en priorisant ceux durables	1,8
51		Libres circulations sur le réseau interne actif et de transport collectif	6,4
52	4%	x Le projet ou l'activité ne coupe aucune voie de circulation active et n'est pas en conflit avec les trajets de transport collectif	4
53		x Le projet ou l'activité interrompt partiellement la circulation active en proposant des détours efficaces, et n'entre que légèrement en conflit avec les trajets de transport collectif	2,4
54		Circulation automobile et stationnements	4,8
55	3%	x Le projet ou l'activité n'ajoute aucune circulation automobile interne et ne nécessite peu stationnement	3
56		x Le projet ou l'activité ajoute quelques déplacements en automobile interne et nécessite quelques cases de stationnements	1,8
57		Réconciliation	10
58	4%	x Le projet ou l'activité contribue à la connaissance et la reconnaissance des savoirs, cultures et pratiques autochtones et intègre une représentation autochtone dans le programme d'activités	4
59		x Le projet ou l'activité contribue à la connaissance et la reconnaissance des savoirs, cultures et pratiques autochtones	3
60		x Le projet ou l'activité intègre une représentation autochtone dans le programme d'activités	2
61		x Le projet ou l'activité ne fait aucun effort pour la représentation autochtone ou pour la reconnaissance des savoirs, cultures et pratiques autochtones n'est inclus dans le projet ou l'activité	1
62		Expérience citoyenne	26
63		Qualité de l'expérience	10
64	5%	x L'expérience des usagers du parc sera bonifiée (accès ouvert, gratuit, offre alimentaire augmentée, design original, etc.)	5
65		x L'expérience des usagers du parc peut être diminuée (nuissance sonore, perte de points de vues, interruption des parcours, perte de jouissance des lieux)	3
66		x Aucun impact sur les usagers du Parc	2
67		Équité, diversité et inclusion (choisir 1 énoncé)	10
68	5%	x Le projet ou l'activité s'adresse à un public très large en misant sur la parité homme-femme, les origines culturelles et religieuses, le handicap ou encore l'orientation sexuelle	5
69		x Le projet ou l'activité s'adresse à un public cible en misant la parité homme-femme, les origines culturelles et religieuses, le handicap ou encore l'orientation sexuelle	3
70		x Le projet ou l'activité s'adresse à un public grand public ou cible en excluant la parité homme-femme, les origines culturelles et religieuses, le handicap ou encore l'orientation sexuelle	2
71		Niveau sonore	6
72	3%	x Le projet ou l'activité ne générera aucun son provenant de haut-parleur ou de moteurs	3
73		x Le projet ou l'activité générera un niveau de son provenant de haut-parleur ou de moteur de manière négligeable (usagers du parc et voisins)	1,8
74		x Le projet ou l'activité générera un niveau de son provenant de haut-parleur ou de moteur important	1,2
75		Accessibilité (choisir 1 énoncé par groupe)	10
76		Accessibilité universelle	
77	5%	x Un effort important est démontré pour l'inclusion de tous (premières nations, enfants, personnes âgées, personnes à limitations fonctionnelles, non genrées, etc.)	5
78		x Le projet ou l'activité met en place quelques initiatives permettant l'inclusion de tous (premières nations, enfants, personnes âgées, personnes à limitations fonctionnelles, non genrées, etc.)	3
79		x Aucune mesure particulière n'est mise en place visant l'inclusion ou l'accessibilité universelle.	2
80		IMPACTS SUR LES ACTIVITÉS	27,6
81		Concordance des dates souhaitées avec le calendrier des évènements (incluant montage et démontage) activités et travaux du Parc. (choisir 1 énoncé)	6
82		x S'inscrivent au calendrier sans aucun impact sur les autres activités du Parc, évènements ou travaux	3

Annexe 4 : Questionnaire des fournisseurs



Dans le cadre de sa démarche de développement durable, la Société du parc Jean-Drapeau vise à accroître l'écoresponsabilité de ses événements et à respecter les exigences de la norme en gestion responsable d'événements du Bureau de normalisation du Québec (BNQ9700-253). Votre collaboration est précieuse pour atteindre ces objectifs. Veuillez, s'il-vous-plaît, compléter ce questionnaire. D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Nom du fournisseur :

Adresse du siège social :

Adresse de la succursale:

1. Politique de développement durable

Questions	Oui Non	Justificatif* (site web, facture, doc. électronique, etc.)
1.1 Mettez-vous des actions en place démontrant votre engagement envers le développement durable (gestion des matières résiduelles, économie d'énergie et d'eau, sensibilisation de la population, compensation des émissions de gaz à effet de serre, etc.) ?		
1.2 Avez-vous une politique écrite de développement durable ?		
1.3 Si oui, avez-vous communiqué votre politique écrite à tous vos employés et à tous vos clients ?		
1.4 Dans le cas où vous avez une politique de développement durable écrite, avez-vous mis en place un plan d'action et/ou une liste des actions en lien avec votre politique de développement durable ?		
1.5 Si oui, les actions mises en place en lien avec votre politique de développement durable sont-elles suivies et mises dans un rapport de développement durable périodiquement ?		
1.6 Si oui, produisez-vous un rapport de développement durable vérifié par une tierce partie indépendante que vous rendez public périodiquement?		

* Pour toute question renseignée **Oui**, veuillez fournir le document justificatif ou insérer le lien Internet dans la section **Justificatif**

1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
Canada H3C 1A9

T 514 872-6120
F 514 872-6779
parcjeandrapeau.com

2. Engagement

Questions	Oui Non	Justificatif * (site web, facture, doc. électronique, etc.)
2.1 Êtes-vous un OBNL ou une coopérative ?		
2.2 Avez-vous un programme de formation pour vos employés (tout type de formation accepté) ?		
2.3 Avez-vous un programme d'équité salariale ?		
2.4 Avez-vous un programme d'accès à l'emploi ?		

* Pour toute question renseignée Oui, veuillez fournir le document justificatif ou insérer le lien Internet dans la section *Justificatif*

Merci de retourner ce formulaire complété et les documents justificatifs à Marie-Michèle Vallières, coordonnatrice aménagement et logistique, mmvallieres@parcieandrapeau.com

Renseignement : Alicia Herlem, conseillère développement durable
514 872-1226
aherlem@parcieandrapeau.com

Annexe 5 : extrait du « Guide des locataires »

FIN DE L'ÉVÉNEMENT

DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES

Vous devez sortir de la salle, tous les déchets et matières recyclables, incluant les bouteilles vides et les canettes consignées, et les déposer dans leurs conteneurs respectifs situés à l'extérieur. Nous ne disposons pas des équipements nécessaires pour le compostage, les déchets organiques doivent donc être traités comme les autres déchets.

ÉQUIPEMENTS DE LOCATION ET DÉCORATIONS

Les équipements n'appartenant pas à la SPJD doivent être démontés et récupérés, dans la salle et dans les lieux extérieurs, à l'intérieur de votre période de location.

Les décorations (incluant l'adhésif réutilisable ou "gommette", l'attache autobloquante de type "tie-wrap", corde, etc.) qui ont été installées pour la tenue de l'événement doivent être retirées de la salle à la fin de l'événement.

NETTOYAGE

Tout dégât important qui aurait pu être causé lors de l'événement (vitre brisée, débris importants jonchant le plancher ou le sol, dégât liquide) doit être ramassé avant votre départ.

GUIDE
DE LOCATION
DE SALLES

Annexe 6 : Photos de terrains

Différentes observations de terrains en image pour expliquer les problématiques des événements

Fournisseurs alimentaires qui se placent sur les airs végétalisés (Ronde SM et Plage)



Positionnement des kiosques aléatoirement sans considération des végétaux (Festival Eureka)



Impact des déplacements de circulation des fournisseurs de l'évènement dans les zones végétalisées

